

la Cimade

L'humanité passe par l'autre

Causes

5€ septembre 2009 n°62

7 ANS

communes



DOSSIER

1969 – 2009 en lutte pour l'égalité des droits

P. 10 EN ITALIE, RACISME
D'ÉTAT ET BARBARIE

P. 26 LA CIMADE
ET LE PROCHE-ORIENT

P. 35 70 ANS : IL N'Y A PAS
D'ÉTRANGERS SUR CETTE TERRE

Interrogations, témoignages, points de vue, indignations, ces pages vous sont ouvertes !

causescommunes@lacimade.org

ou Causes communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

Sur la route des vacances de M. Besson

Sur la route de ses vacances au Brésil, Eric Besson, ministre de l'Immigration, passe 24h en Guyane. Au vu de son programme de visite le 23 juillet, son objectif est triple : encourager la préfecture à « faire du chiffre » en termes de reconduite à la frontière, affirmer comme priorité la lutte contre les orpailleurs clandestins et privilégier la coopération avec le Brésil voisin, grand pourvoyeur de migrants sur le territoire guyanais. En axant le discours sur l'orpaillage, condamné unanimement, et en faisant croire à la solution de la coopération transfrontalière, exactement comme l'avait fait son mentor présidentiel lors de ses passages en 2006 et 2008, il passe à côté de la question centrale : celle des dizaines de milliers d'étrangers installés, en famille, qui, contrairement aux clichés ne bénéficient pas de droits sociaux mirobolants (pas de CAF, pas de RMI quand on est sans titre de séjour !), victimes de l'inefficacité des services de la préfecture, et pire encore, de la gendarmerie et de la police qui travaillent quotidiennement à remplir leurs objectifs de reconduite : un tiers des résultats métropolitains. Suivons donc le ministre dans son (vrai) programme de visite et invitons-le à venir voir ce qu'il a choisi de ne pas voir.

08h15 Visite du service des étrangers de la préfecture : verra-t-il les piles de dossiers entassés depuis des années ? (...)

9h15 Déplacement sur un site d'orpaillage illégal (...) : imaginons-le en hélicoptère, avec le préfet, peut-être le procureur, atterrissant dans une trouée faite par les camps d'orpailleurs, en pleine forêt...

11h30 Réception en mairie de Saint Georges de l'Oyapock (...) : Nation civilisée, la France discute avec les autorités voisines, même quand elle traite leurs ressortissants sans aucune humanité. (...) Lui dira-t-on à quel point la politique du chiffre atteint ici le paroxysme du ridicule ?

Certainement pas, notamment parce qu'il a choisi de ne pas tout voir. Il ne verra pas le Centre de rétention administrative, (...) il ne verra pas non plus le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Il ne le verra pas car il n'y en pas. Seul département de France accueillant plus de 300 demandeurs d'asile, sans structure pour les accueillir (...).

Bonnes vacances M. Besson. Merci d'emporter avec vous quelques devoirs de vacances de Guyane.

Marie E. Pommerolle, La Cimade Guyane

[article à lire en intégralité sur \[mediapart.org\]\(http://mediapart.org\)](#)

La gueule du loup

Ce soir je suis plus dégoûtée que les autres soirs... un monsieur sierra léonais qui a été placé en France en 1998 par les Nations unies parce qu'il n'était pas en sécurité dans son pays et n'a pu régulariser sa situation depuis. Ça fait douze ans qu'il est en France. Et il s'est fait interpellé hier au ministère de l'Immigration alors qu'il essayait une nième fois de régulariser sa situation...

Aurélien L., courriel, juillet 2009

intervenante au centre de rétention du Dépôt, Paris

L'État et les associations

« Merci pour votre défense, sans faille, non de la Cimade, mais des principes qu'avec les associations soeurs elle défend [...]. L'administration actuelle dit : « J'achète un service. Je paye, donc je définis le service que je veux. » C'est la logique marchande : « Qui paye commande ». Or, c'est le contribuable qui paye, donc le corps social. Le fonctionnaire, lui, ne fait que gérer l'argent que le contribuable lui a confié. Mais il existe une autre conception dans laquelle les fonctionnaires examinent les actions proposées par une association, et les trouvent utiles pour la collectivité, estiment de bonne gestion de rétrocéder à cette association une part de l'argent que la collectivité nationale a consacré à l'aide sociale, sous réserve de vérifier que les fonds ont bien été employés. [...] »

Pierre Bernard, courriel publié dans *Réforme* le 11 juin 2009

Police et minorités visibles

Qui n'a jamais constaté que les forces de police contrôlent plus les personnes d'origine maghrébine, à la peau noire et les jeunes à l'aspect vestimentaire hip-hop, punk, gothique... Ces contrôles ne sont justifiés par aucun acte délictueux mais uniquement sur l'apparence des personnes contrôlées. Une impression qui vient d'être légitimée par une étude, réalisée par l'Open Society Institute, sur plus de 500 opérations de police sur cinq sites parisiens, par deux chercheurs du CNRS, et publiée le 30 juin 2009.

Il en ressort qu'il vaut mieux ne pas être arabe, ils sont 7 fois plus contrôlés, ni noir, ils sont 11,5 fois plus contrôlés, ni porter des vêtements assimilés aux « cultures jeunes », ils font partie des 47% contrôlés alors que les personnes portant ce type de vêtements ne représentent que 10% de la population présente sur les lieux de l'enquête.

Non seulement le contrôle au faciès est en contradiction avec la législation française, la déontologie de la police et les normes européennes sur les droits de l'Homme, mais il est inefficace. Le contrôle des « minorités visibles » entraîne une augmentation des conflits de la police avec celles-ci, ensuite une insécurité du public et des fonctionnaires eux-mêmes. Il suscite envers la police de la méfiance, ce qui diminue son efficacité en matière de prévention et de détection des crimes et délits. Les recommandations qui terminent cette étude devraient alimenter un débat de société à venir.

Dorothee Nivelle, La Rochelle.

« J'ai l'impression de porter le poids du monde sur mes épaules. Alors je prends le crayon et je vide mon sac » dit de lui-même Lasserpe (Gilles Lafitte de son vrai nom). Depuis son petit village des Landes, il se révolte contre la société, et la croque à belles dents bien aiguisées. Militant ironique, il dessine avec insolence et humour dans nombre de journaux ses personnages aux yeux globuleux. Actuellement dans Marianne, Siné-Hebdo, Psikopat, Fluide Glacial, CQFD... « Si t'es consensuel tes dessins sont nuls » dit-il, pour expliquer qu'il ne craint ni la critique, ni la censure.



Indignation

Comment ne pas être indigné, chaque jour, par ces nombreuses histoires, ces témoignages de migrants, mais aussi parfois même de simples touristes ! C'est l'histoire de Solange, par exemple. En avril dernier, cette jeune universitaire brésilienne a pris l'avion pour venir en France passer des vacances et rencontrer des chercheurs français. Parce qu'elle n'avait qu'une simple attestation d'hébergement du couple d'amis qui devaient l'héberger à Paris et non pas une attestation d'accueil officielle, elle a été expulsée ! Après avoir été détenue plusieurs heures à l'aéroport de Roissy, fouillée, insultée... Ses amis qui l'attendaient dans l'aéroport n'ont rien pu faire pour prouver qu'ils allaient vraiment l'héberger. Même un appel au Consulat du Brésil ne lui a été d'aucun secours. « Ce qui devait être un cadeau d'anniversaire a généré beaucoup de souffrances » est la dernière phrase de son témoignage...

Julien Varan, courriel, juillet 2009

Sommaire

Regards

6 Actualités



Le HCR à Calais. Le droit d'asile et la présidence suédoise de l'Europe. Migrants au Maroc. La réforme de l'immigration aux USA. Idées reçues sur la mission en rétention. Un préfet hors la loi. Les chiffres et Besson.

10 Point chaud

Avec le délit d'immigration et le projet de criminalisation des migrants, la société italienne, renoue avec son histoire récente. Arci pousse un cri d'alarme.

11 Initiatives

La Cimade et MSF à Mayotte. En Ile-de-France, le groupe œcuménique « Pas en notre nom » invite à devenir grain de sable. Temps de formation à Dakar pour les partenaires du projet régional dans les pays de transit.

13 Juridique

La domiciliation, un labyrinthe juridique pour les personnes sans adresse stable.

Le dossier

14 En lutte pour l'égalité des droits



Remettre en mémoire les luttes menées par les migrants eux-mêmes depuis les années 1970, puisque ceux dont les droits sont niés et l'histoire occultée sont les véritables acteurs de leur histoire et les auteurs de notre propre histoire. Hommage à Saïd Bouziri.

20 Actions

Les mobilisations en quelques dates dont 1983 la première « Marche pour l'égalité et contre le racisme », les années 90 avec le mouvement des déboutés, Saint Bernard, les années 2000 et la campagne contre la double peine...

22 Portrait

Portrait croisé de deux couples franco-marocains, qui ayant été aidés par le mouvement des Amoureux au ban, viennent à leur tour en aide à d'autres couples dans la même situation.

23 En débat

Quatre représentants d'associations (La Cimade, le Gisti, les Désobéissants, RESF) débattent de l'évolution des formes de mobilisation en faveur des sans-papiers.

Trajectoires

26 Parcours

La Cimade et le Proche-Orient, une longue histoire de solidarité, qui n'a pas été sans discussions internes. Alain Bosc raconte.

27 La chronique

Les frontières étaient un lieu, elles sont devenues des personnes : les « postes-frontières » ont été remplacés par « les potes-frontières ».

29 Carnets de justice

La justice du week-end n'a pas d'horaires. De 9h du matin à 22h le soir, Isabelle Robin relate.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➤ écouter les « paroles de bénévoles » qui interviennent pour La Cimade aux côtés des étrangers dans les prisons

➤ télécharger de nombreux documents généraux, des ressources juridiques, des fiches pratiques et des réponses aux « questions fréquentes » dans la très riche base documentaire du site



➤ découvrir le tout nouveau site « 70 ans » de La Cimade, quelques pages d'histoire, des témoignages des anciens équipiers et, bien sûr, toutes les informations sur les nombreux événements prévus en 2009-2010 partout en France

Expressions

30 Rencontre



Quand des réfugiés politiques défendent en musique leur culture et leur langue: rencontre avec Boolumbal, en concert à Massy le 21 novembre dans le cadre de Migrant'scène, dont la musique teintée de blues est à la fois nostalgie du pays d'origine et rencontre féconde avec un nouvel environnement.

31 À lire, à voir

Des livres que nous vous recommandons, de nombreux films encore à l'affiche, documentaires ou fictions. Les migrants sont les héros de ces récits..

34 Sur le web

Erratum : Dans le numéro 61 de *Causes communes*, paru fin juin, nous avons attribué à Olivier Jobard la photo de Mamadou Keita (page 20), alors que c'est Anaïs Pachabézian qui en est l'auteur. Nous sommes désolés pour cette erreur. Merci encore à Anaïs, ainsi qu'à l'ensemble des photographes qui, tous, nous offrent gracieusement la possibilité de publier leurs photos!

«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT: Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS

4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE: en cours
DÉPÔT LÉGAL: 2^e trimestre 2009

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Laurent Giovannoni

RÉDACTRICE EN CHEF: Jeanne Planche
COMITÉ DE RÉDACTION: Marie-Ange d'Adler,
Françoise Ballanger, Julie Chansel,
Dominique Chivot, Nanon Gardin, Marie
Eugenia Garduño Barberena, Hugo Lattard,
Alain Le Goanvic, Claire Maurel, Yasmina
Salhi-Rochu, Anette Smedley, Laurent
Tessier, Didier Weill.

COORDINATION DU DOSSIER: Dominique
Chivot et Marie Mortier.
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
Marie-Dominique Aguilon, Alain Bosc,
Olivier Clochard, Magali Daurelles, Driss El
Yazami, Filippo Miraglia, Hicham Rachidi,
Stéphane Lavignotte, Aline Leclerc,
Vianney Marzin, Lilian Mathieu, le groupe
Cimade à Mayotte, Jean-Paul Nuñez,
Isabelle Robin.

PHOTO DE COUVERTURE: © DR / Archives La
Cimade. Partie de Marseille le 15 octobre
1983, la marche pour l'égalité arrive à
Paris le 3 décembre où elle est accueillie
par près de cent mille personnes
CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, © ANATOME
Magdalena Holtz

MAQUETTE: Romain Perrot

IMPRESSION: Cloître Imprimeurs - ZA voie
express RN 12 - 29800 Saint-Thonon



Comme hier, mettons-nous joyeusement à l'ouvrage...

Les luttes étaient belles... dures certes, parfois tragiques, mais belles. C'est ce que nous devons apprendre de ce coup de rétroviseur que nous offre ce numéro de *Causes communes*, pour les campagnes d'action qui sont devant nous aux côtés des migrants et des exilés.

Mais, le chemin que nous parcourons avec les migrants ne s'arrête pas à cette rétrospective des luttes passées. Il s'ouvre encore et toujours devant nous.

Puisse la mémoire de ces luttes être notre cri de ralliement.

Puisse la mémoire de ces luttes donner à nos pieds fatigués la force de poursuivre notre marche.

Puisse la mémoire de ces luttes nous aider à nous rappeler qu'il existe une force créatrice qui travaille à jeter bas les gigantesques montagnes de l'injustice, de l'exclusion, du non-droit, du racisme et du mal... et de faire surgir un chemin là où il n'y en avait pas...

En restant lucides. Car nous savons que le chemin n'est pas facile, ni pour les migrants qui se battent ni pour nous qui les accompagnons dans ces luttes. Avec eux, nous rencontrerons de monstrueuses déceptions et de nombreuses désillusions...

Il y aura, ça et là d'inévitables retours en arrière.

Il y aura, des moments où l'exubérance de l'espoir cédera à l'épuisement et à la désespérance.

Nos aspirations seront souvent bouleversées; nos espoirs les plus légers voleront souvent en éclat.

Il nous arrivera d'avoir les yeux baignés de larmes.

Pour difficile et douloureux que ce soit, il nous faudra marcher dans les jours à venir avec une foi audacieuse dans le futur...

Mais, dans cette année qui vient, où nous allons célébrer nos 70 ans, nous sommes convaincus que le souffle est là... Alors, comme hier, mettons-nous joyeusement à l'ouvrage. Engageons-nous encore et encore dans le long, le pénible, l'imposant combat pour la naissance d'un autre monde dans lequel nous pourrions vraiment constater qu'il n'y a pas d'étranger sur cette terre!

Jean-Paul Nuñez | DÉLÉGUÉ NATIONAL DE LA CIMADE

EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

CALAIS

L'enfer du nord

Depuis le 3 juin 2009, le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'association France Terre d'Asile sont présents à Calais avec pour objectif d'informer les exilés sur la demande d'asile en France. Mais renseigner les migrants – sans réels moyens supplémentaires pour constituer les dossiers –

Squatt de migrants Érythréens à Calais, 2008



Guillaume Collanges / ARGOS

n'améliore pas beaucoup la situation des requérants, d'autant plus que les exilés continuent de vivre dans des conditions épouvantables. Certes un bureau d'enregistrement des demandes d'asile à la sous-préfecture de Calais est à nouveau opérationnel, mais les associations locales soulignent des difficultés récurrentes pour la domiciliation des migrants, la protection des mineurs, et un plus grand nombre de traducteurs est demandé (même si les deux organisations aident en partie pour la traduction des récits).

Expulsés au nom du droit d'asile
Par ailleurs, alors que le HCR critique l'attitude des autorités

italiennes en mer et se retire des commissions d'asile aux réfugiés en Grèce, avec le démantèlement des jungles, des requérants continuent d'être reconduits vers ces deux États. L'objectif pour le gouvernement étant de faire diminuer le nombre d'exilés dans la région, que vont devenir celles et ceux – sous procédure Dublin II – ayant transité par l'Italie et la Grèce? Ainsi, sous l'apparence que les droits fondamentaux des migrants soient mieux garantis et rendus effectifs dans cette région, la demande d'asile pourrait être paradoxalement une des mesures répressives dont Éric Besson se sert pour faire croire – encore une fois – que la situation migratoire à Calais va être résolue. ■

Olivier Clochard | MIGREUROP

42 millions

de personnes déracinées de force en raison des conflits et des persécutions dans le monde fin 2008, c'est le chiffre rendu public par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR). Parmi ceux-ci, 16 millions de réfugiés et demandeurs d'asile et 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le HCR a souligné que « les pays en voie de développement ont accueilli 80% de tous les réfugiés, ce qui souligne la charge disproportionnée assumée par ceux qui en ont le moins la capacité ainsi que le besoin de soutien international ».

Le rapport complet «Global Trends 2008» est à lire sur www.unhcr.org

EUROPE

Le droit d'asile, un enjeu pour la présidence suédoise

Que peut-on attendre, en matière d'immigration, du Parlement européen nouvellement élu? Le succès de la droite – y compris la plus extrême – laisse redouter un durcissement de la politique de fermeture des frontières. On peut certes nuancer les résultats en constatant le bon score d'Europe écologie qui défend des choix inverses, et penser que ses élus sauront faire avancer certains dossiers. Reste que la Suède, qui prend la présidence de l'UE sera dans une position difficile. Elle avait affiché des ambitions progressistes en matière d'immigration, plaidant pour une « politique humaine pour les réfugiés » et « une Europe plus sûre et plus ouverte ». La Suède, qui a l'une des politiques d'asile les plus

libérales d'Europe, encouragera l'adoption d'un système d'asile commun. Cependant, les premiers textes discutés laissent présager de la mise en place d'un véritable système de reconnaissance et d'institutionnalisation de la détention des demandeurs d'asile. Sous couvert d'harmonisation et de mise en place de « garanties minimales », l'enfermement tend à devenir un mode « d'accueil » courant. Le réseau Migreurop appelle donc les institutions européennes à rejeter l'ensemble des propositions de la « directive accueil » et du règlement « Dublin II », et à poser un principe clair d'interdiction de la détention des demandeurs d'asile. ■

Françoise Ballanger

MAROC

Pays de transit ou pays d'accueil ?

Les ressortissants asiatiques et subsahariens sont de plus en plus visibles dans les rues des principales villes marocaines et commencent à s'impliquer dans la vie sociale, culturelle et économique. Les Marocains font également l'apprentissage de la diversité.

Un débat s'instaure au Maroc entre ceux qui pensent que la présence des migrants est uniquement une conséquence de la fermeture de la frontière sud de l'Europe et ceux qui estiment qu'ils sont venus pour s'installer. Ces derniers y voient une opportunité au niveau de la diversité culturelle et sociale d'un royaume séculaire qui a besoin de toute la richesse qu'apportent les migrants pour se régénérer et renforcer ainsi son entrée dans la modernité.

Depuis décembre 2003 et l'organisation, à l'initiative de La Cimade, de la première réunion d'envergure sur la question du

respect des droits des étrangers à Casablanca, les organisations de la société civile marocaine n'ont cessé de se mobiliser pour dénoncer les violations que subissent les migrants du fait de leur différence nationale, religieuse ou de couleur.

Réciprocité

Beaucoup de chemin a été parcouru mais le chemin vers un système inclusif et tolérant reste semé d'embûches. Les militants rappellent souvent que le Royaume a été le deuxième pays à ratifier la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, notamment à cause du nombre important de ressortissants marocains à l'étranger (RME)¹.

Le Maroc ne peut pas demander aux différents pays d'accueil, l'application de ce texte à ses ressortissants et refuser de



Laetitia Tura

l'appliquer aux étrangers qui s'installent volontairement ou involontairement sur le territoire marocain. Il devrait par contre faire de la ratification de cette Convention, une condition sine qua non pour toute coopération avec les pays du Nord en matière de reconduite, de réadmission ou d'expulsions. ■

Hicham Rachidi | GROUPE ANTIRACISTE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉFENSE DES ÉTRANGERS ET MIGRANTS (GADEM)

Camouflage II, Takadoun, Rabat, Maroc, 2009. Quartier très populaire où vivent des migrants d'Afrique de l'Ouest et du Nigéria avec la population marocaine. Ses étroites ruelles sont propices au camouflage et aux agressions.

1] Trois millions de Marocains résident à l'extérieur du pays.

ÉTATS-UNIS

Une réforme sans cesse reportée



Affiche grève USA

Plus de 60% des Américains se disent favorables à la réforme de l'immigration, mais la question reste ouverte : quelle réforme, et quand ? Le projet de réforme voté par le Congrès en 2007 a été rejeté par le Sénat. Cette loi aurait donné la possibilité à tous les étrangers de devenir citoyens des États-Unis, tout en accentuant de façon drastique les mesures de sécurité aux frontières et le renvoi des « indésirables ». Avec une estimation de 12 millions de migrants « illégaux » (4% de la population), les États-Unis détiennent sans aucun doute un record mondial. Barack Obama avait fait de l'immigration un de ses grands thèmes de campagne et le débat devait s'ouvrir en septembre 2009. En effet, la grande majorité des quelque dix millions d'électeurs hispaniques a été l'une des clés de sa victoire. Le président a reçu le 25 juin les leaders et les élus hispaniques

du Congrès, afin de lancer le débat sur la réforme. Il leur a rappelé son souhait que les migrants sans papiers de longue date accèdent au permis de travail ou à la citoyenneté américaine afin, notamment, qu'ils puissent se syndiquer et qu'ils soient protégés contre les employeurs qui les exploitent. L'ampleur et le nombre des problèmes à régler risquent de reporter le débat à l'année prochaine. Cependant la nouvelle administration n'a pas attendu le lancement de la réforme pour faciliter le processus de naturalisation, et le président Obama a affirmé que les services de l'Immigration, connus pour leur opacité, seraient à l'avenir plus transparents, plus efficaces et plus faciles d'accès. « Mon administration appuie fermement tous les efforts visant à une réforme globale de l'immigration », a-t-il ajouté. ■

Nanon Gardin



3 QUESTIONS À

DAMIEN NANTES, RESPONSABLE DU SERVICE
« DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS » DE LA CIMADE

De quelques idées reçues sur la mission en rétention



Didier Weill

La Cimade est-elle contre le pluralisme associatif en rétention ?

Le ministère place les associations en situation de concurrence, non de partenariat, ce qui rendra beaucoup plus difficile la défense individuelle des étrangers. D'abord, en réduisant l'échange d'informations immédiates entre les différents intervenants, nécessaire au suivi individuel des étrangers transférés d'un centre à un autre. Puis, parce qu'aucune des associations choisies n'aura la possibilité de mettre en place une véritable plate-forme de soutien technique des intervenants en rétention, indispensable à la qualité de l'aide juridique, compte tenu de la complexité et du caractère évolutif du droit des étrangers. Enfin, parce qu'une analyse globale et une vision d'ensemble des conséquences de cette politique ne seront plus possibles. Nous sommes favorables à ce que d'autres associations puissent également assister les étrangers, ensemble et non en opposition. À cette condition, nous sommes convaincus que cela pourrait permettre un progrès pour les droits des étrangers. ■

Propos recueillis par Didier Weill

Le 2 juin, plusieurs milliers de personnes ont protesté contre la réforme de la mission de défense des droits des étrangers en rétention.

La Cimade défend-elle son monopole en centre de rétention administrative ?

Le choix du terme « monopole » n'est qu'une simple opération de communication, destinée à masquer la volonté d'éclater cette mission entre « prestataires de service placés en situation de concurrence » sous couvert de pluralisme.

Cet éclatement risque de placer les associations dans une situation de subordination et de dépendance. Dans le cadre d'un marché qui sera renouvelé tous les ans ou au maximum tous les trois ans, l'Administration choisira entre de multiples « opérateurs ». Le risque est donc grand de la voir privilégier celui qui fera le moins « obstacle » aux reconduites à la frontière, qui aura le discours le moins critique sur la politique à l'œuvre, celui

qui défendra le moins bien les droits des étrangers.

Est-ce pour conserver d'importants financements de l'État que La Cimade se bat ?

En 2007, le total des sommes versées à La Cimade pour cette mission était de 3 440 694 €, soit environ 45% de ses ressources. En 2008, ce montant était de 3 970 508 € pour une même proportion dans nos ressources. Derrière ce chiffre, ce sont plus de 35 000 personnes aidées et accompagnées. Il ne s'agit pas là d'un financement « pour La Cimade » mais du financement par l'État, c'est-à-dire par l'ensemble des citoyens, d'une mission d'aide à l'exercice effectif des droits auprès de personnes enfermées et fragilisées, ainsi qu'une mission de présence et de témoignage dans des lieux de privation de liberté.

DOMICILIATION

Un préfet hors la loi

Le préfet de Police de Paris ne respecte pas la Constitution et nie le droit des demandeurs d'asile.

Le préfet de police de Paris a refusé de délivrer des récépissés à des centaines de demandeurs d'asile, les privant de leurs droits économiques et sociaux, notamment de l'allocation de 316,20 €. Ne pouvant prouver qu'ils vivent régulièrement en France, ils risquent d'être expulsés et leur vie est menacée. En 2006, sur plaintes d'associations de défense des étrangers, cette préfecture a été condamnée à plusieurs reprises par le tribunal administratif. Nonobstant ces sentences, le préfet a récidivé en 2009 et le tribunal est intervenu à nouveau pour mettre fin à ces pratiques illégales. Le préfet justifie ses actes, alléguant que ces demandeurs d'asile n'ont pas de domicile fixe, alors que la loi exige seulement une adresse fournie par une

association agréée, pour délivrer ce récépissé. Ce préfet entre, en toute connaissance de cause, dans l'illégalité, pour mettre en danger et se débarrasser des demandeurs d'asile, dont le droit est garanti par la Constitution.

Rappel à l'ordre

Une fois encore, un représentant du pouvoir ne respecte pas les décisions d'un tribunal. Une fois encore, des associations de défense des étrangers doivent s'adresser aux tribunaux pour obtenir le respect du droit. On a vu des préfets limogés pour moins que cela.

Après une mobilisation des associations, dix décisions du tribunal administratif et un rappel à l'ordre par le juge administratif, la situation semble rentrée dans l'ordre depuis fin mai. —

Anette Smedley



La préfecture de police de Paris a été condamnée à plusieurs reprises par le tribunal administratif.

COUPLES MIXTES

Besson et les chiffres



Toujours plus de répression envers les couples mixtes.

Éric Besson déclare avoir constaté que « *près d'un mariage sur trois en France, contracté par nos concitoyens, est un mariage mixte, avec un(e) étranger(e)* », et que plus de 80% des annulations de mariage prononcées concernaient des mariages mixtes. Ce que le ministre ne dit pas, c'est que ce chiffre d'annulations concerne

moins de 1% des mariages célébrés ! Ces chiffres démontrent, au contraire, qu'il n'y a pas beaucoup de mariages blancs

effectivement constatés, d'autant plus que même les 1% d'annulations ne sont pas toutes fondées sur l'existence d'un mariage blanc.

Cependant, ces affirmations ont permis à Éric Besson de faire un pas de plus en direction de la répression des couples mixtes, en mettant en place un groupe de travail sous la houlette de Françoise de Panafieu, qui devra proposer, en septembre 2009, « *des initiatives concrètes afin d'aider les élus locaux et les services de l'État dans la lutte contre les mariages de complaisance* ». —

Nanon Gardin

à suivre sur amoureuxauban.net

En Italie, racisme d'État et barbarie

**Répression contre les étrangers en Italie :
une évolution législative xénophobe et fascisante.**

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ a été votée par les députés italiens en mai, puis par le Sénat le 2 juillet par 157 voix contre 124 et 3 abstentions. Elle a été approuvée sans discussions, à la suite d'un vote de confiance, comme à la chambre des députés. Les déclarations et les actions discriminatoires de la majorité des députés ont envenimé le climat social dans le pays. Transformer tous les fonctionnaires et ceux qui travaillent dans des services publics en délateurs, donc en « ennemis des immigrés », par une campagne de « persécution de masse » rappelle explicitement des lois raciales d'un temps proche.

Trois questions auraient pu interpellé ce qui reste de conscience dans la majorité : que la peur de la délation provoque des abandons de mineurs par des parents en situation irrégulière, ou des départs des établissements publics d'accueil pour des immeubles privés plus discrets ; que la peur d'une dénonciation conduise des étrangers non régularisés à ne plus avoir recours aux services publics de santé ; enfin, que les enfants des sans-papiers n'aient plus la possibilité d'intégrer le système scolaire. Les peurs ressenties par les étrangers, en grande partie justifiées, trouvent leur origine dans les délits d'entrée et de séjour illégal. La peur d'être dénoncé et expulsé l'emporte sur n'importe quel mensonge ou explication rationnelle.

Le délit d'immigration irrégulière est la suite du projet de criminalisation des migrants, qui a rallié ces dernières années nombre de partisans, alors qu'il ne rencontrait qu'une faible opposition, quasiment réduite à la société civile. Nous constatons un changement d'époque : la société italienne actuelle rejette toute coexistence avec les étrangers, à l'instar de la société italienne d'un passé pas très lointain qui rejetait les juifs, les Bohémiens, les opposants au fascisme et d'autres minorités. Que ceux qui n'apprécient pas ces comparaisons avec cette période historique sachent que, quatre, voire cinq millions

de personnes seront désignées comme des criminels potentiels ; ce qui établit à proprement parler un véritable apartheid, une persécution de masse.

ARCI (Association de promotion sociale) tente de s'y opposer et continuera de le faire. Des signaux forts sont nécessaires et ils seront émis. Arci va promouvoir une campagne d'information et d'aide aux étrangers, accompagnant une vaste campagne de désobéissance civile : « comme du temps du fascisme lorsque les Justes accueillaient les juifs, aujourd'hui nous donnerons asile aux persécutés des nouvelles lois raciales ». « Portes ouvertes à l'Arci » sera la prochaine campagne contre le racisme d'État et contre la barbarie. ■

D'après Filippo Miraglia

RESPONSABLE IMMIGRATION À ARCI

Traduction de Dominique Chivot



ARCI est un réseau d'associations locales italiennes créé en 1957. Il vise à promouvoir une citoyenneté active à travers des activités sociales et culturelles, de loisirs, de formation et de solidarité internationale. ARCI mène de nombreuses actions auprès des migrants, notamment en termes d'alphabétisation, mais aussi des campagnes contre le racisme ou pour le droit d'asile.

MOBILISATION

Devenir grain de sable...

En 2005, un groupe de chrétiens en Île-de-France, composé de membres de La Cimade et du Réseau chrétien immigré (RCI, catholique) lançait un appel intitulé « Pas en notre nom ». On se souvient du contexte : les objectifs chiffrés d'expulsions, les arrestations collectives, l'arrestation d'enfants et/ou de leurs parents aux portes des écoles, les morts aux frontières de l'Europe (Ceuta et Melilla),... Ces chrétiens appelaient à dire : « Non, pas en notre nom ! Tout cela ne peut se faire en notre nom, ni de chrétien, ni de citoyen ».

Quatre ans plus tard, les mêmes politiques migratoires mettent de plus en plus de personnes dans des situations inacceptables, déshumanisantes tant pour les étrangers que pour les personnes à tous les niveaux de la société, pris au piège d'un véritable système.

Depuis, le groupe qui s'appelle désormais « Pas en notre nom », s'est enrichi de chrétiens orthodoxes et lance un appel à « devenir grain de sable », pour tenter d'enrayer la machine à broyer des vies humaines. L'appel est déjà en ligne sur le site internet de nombreuses associations et Églises.

À partir de cas rencontrés dans les permanences d'accueil des étrangers, et sans vouloir stigmatiser quiconque, cet appel invite chacun dans ses activités professionnelles, comme croyant et comme citoyen à s'interroger sur ce qu'il fait ou ce qu'il laisse faire. Il se termine ainsi : « Non je ne peux pas laisser faire ! Et si je devenais grain de sable ? ».

Didier Weill

Lire l'appel sur
 lacimade.org



Magali Hirn

Dites-le avec un grain de sable... accroché à la boutonnière !

OUTRE-MER

La Cimade à Mayotte : une nécessité

En février 2009, le Conseil de La Cimade a validé la création d'une « région Outre-mer ». Face à une situation particulièrement difficile pour les migrants, cela permettra de mieux structurer les activités de l'association sur ces territoires.

Mayotte est devenue, après la consultation du 29 mars 2009, le 101^e département français. Mayotte française c'est la fabrication de milliers d'« étrangers » originaires des

îles voisines, Comoriens qui au hasard de leur naissance, des aléas de l'histoire ou de leur histoire familiale se retrouvent sans papiers français, et donc indésirables.

Depuis quelques années, les demandeurs d'asile affluent toujours plus nombreux. Les reconduites sont massives : 4 487 personnes refoulées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2009, dont près de 700 mineurs expulsés au mépris de la loi. La législation spécifique, les délais très courts avant la reconduite, et l'absence de recours suspensif rendent extrêmement difficile l'intervention des bénévoles de La Cimade. Il aura fallu attendre deux ans les habilitations pour les interventions au centre de rétention administrative. La complexité législative, héritage de la colonisation et de

la volonté de faire perdurer un droit spécifique, associée à la mauvaise gestion des documents officiels, tant par les autorités que par la population, rendent très difficiles et aléatoires les remises en cause des très nombreux abus administratifs. Le défaut de conscience et de relais médiatique local favorisent les abus des services policiers ou préfectoraux et marginalisent l'action des bénévoles Cimade. Il est donc capital que les actions juridiques se multiplient, que les interventions soient plus nombreuses et efficaces et que l'opinion française reste alertée sur ce drame qui se joue au quotidien et en son nom.

Groupe Cimade à Mayotte

Retrouvez les activités de
 La Cimade en Outre-mer sur
 lacimade.org



MIGRANTS EN TRANSIT

Rencontre des associations à Dakar

Depuis janvier 2009, La Cimade a initié un projet visant à défendre les droits des migrants et réfugiés dans une région qui va du Niger au Maroc, en passant par le Mali, le Sénégal, la Mauritanie et l'Algérie.



Marie-Dominique Aguilon / La Cimade

Une trentaine de personnes ont participé à ces journées de formation.

Tisser des liens et renforcer la mutualisation des compétences entre les différents acteurs associatifs concernés par les questions migratoires est l'objectif principal de ce « projet régional ». Un premier temps de formation, élaboré par et pour les partenaires, s'est tenu à Dakar,

Sénégal, du 24 juin au 1er juillet. L'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), l'Association nigérienne de défense des droits humains (ANDDH) et le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM, Maroc) ont apporté leur expérience de défense des droits en animant un atelier sur les outils juridiques nationaux et internationaux.

Nouvelles solidarités

Une formation sur la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers et ses conséquences a été menée par le réseau Migreurop, l'Association malienne des expulsés (AME), La Cimade et le Groupe de travail migrations et développement du Conseil des ONG d'appui au développement (GTMD, Sénégal). Les capacités des associations en matière de plaidoyer ont été

renforcées par deux ateliers animés de manière participative par Alternatives Espace citoyen (Niger) et le Gadem. Enfin, des ateliers sur l'accompagnement des migrants, élaboré par l'Association femmes algériennes pour le développement (AFAD) et sur la gestion de projet, animé par l'Union pour la solidarité et l'entraide (USE, Sénégal), ont conclu cette intense semaine. Une trentaine de personnes ont participé à ces rencontres riches de débats et de partages d'expériences. Les liens s'en sont trouvés renforcés, créant de nouvelles solidarités, des perspectives de travail commun et une réflexion régionale indispensable pour, ensemble, œuvrer pour la défense des droits des migrants. ■

Marie-Dominique Aguilon

SERVICE DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Pour suivre ce projet

 lacimade.org

MSF

Soigner les migrants

Le 18 mai 2009, Médecins sans Frontières (MSF) a ouvert à Mayotte un dispensaire. Au cœur du bidonville de Kawéni, aux abords de Mamoudzou, la capitale. Depuis qu'en 2004, une caisse de sécurité sociale spécifique a été installée sur l'île, les non affiliés doivent payer leurs soins. C'est le cas pour les quelque 50 à 70 000 personnes en situation irrégulière que compterait l'île. Or à Mayotte n'existent ni la CMU, ni l'aide médicale d'État. Selon MSF, les sommes exigées, quoique modiques, sont un premier obstacle à l'accès aux soins : « Comme il y a énormément de répression contre les migrants clandestins, ils ont un mal fou à trouver du travail. Ils n'ont donc pas d'argent. (...) De plus, la répression est tellement forte qu'ils ont peur de sortir

du bidonville, voire de leurs maisons ».

Le bidonville de Kawéni, où se concentrent nombre de personnes en situation irrégulière, présente des conditions d'hygiène problématiques. C'est une zone d'endémie pour des maladies tropicales. « La plupart des pathologies observées ne sont pas particulièrement sévères. Mais elles peuvent le devenir si elles ne sont pas prises en charge à temps », explique Laura Brav, chef de mission France de MSF. Elle rapporte le cas d'une patiente, arrêtée et en instance d'expulsion, bien que suivie pour une pathologie grave, finalement libérée à la demande de l'ONG. « Notre objectif est également de faire en sorte que quelqu'un de gravement malade ne puisse pas se faire expulser, de la même manière qu'en métropole », précise MSF. ■

Hugo Lattard

Médecins sans frontières



L'installation de MSF à Mayotte témoigne d'une situation sanitaire particulièrement difficile dans ce nouveau département français.

BOÎTE AUX LETTRES

LE LABYRINTHE
DE LA DOMICILIATION

LES DISPOSITIFS CONTRIBUENT À MULTIPLIER
LES DISTINCTIONS ENTRE CATÉGORIES DE PERSONNES
EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.

En principe, toute personne sans adresse stable peut faire élection de domicile auprès d'un Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS) ou d'une association agréée par la préfecture. Elle y reçoit son courrier et obtient une attestation de domiciliation qui lui permet d'exercer ses droits et de recevoir des prestations sociales. La domiciliation a été réorganisée par la loi du 5 mars 2007, dite loi DALO (droit au logement opposable). Destinée à lutter contre l'exclusion, cette loi exclut pourtant les étrangers en situation irrégulière du dispositif de domiciliation de droit commun. D'où des dispositifs de rattrapage et un véritable labyrinthe juridique.

Dans trois cas, un étranger sans papiers peut demander une domiciliation.

1. Lors d'une demande d'aide juridique : un étranger sans papiers et sans adresse stable relève du dispositif de domiciliation de droit commun (circulaire du 25 février 2008). La domiciliation peut être faite auprès d'un CCAS ou d'un CIAS ou d'une association spécialement agréée. Le demandeur recevra une attestation de domiciliation sur formulaire Cerfa 13482*02.

2. Lors d'une demande d'Aide médicale d'État (AME) : la domiciliation doit être faite auprès d'un CCAS ou CIAS ou auprès d'une association agréée spécifiquement pour la domiciliation AME. L'attestation de domiciliation est rédigée sur un formulaire spécial. Elle est nécessaire uniquement pour les personnes, qui ne disposent pas

d'une adresse stable où recevoir leur courrier. Pour les autres, il suffit de déclarer une adresse, sans avoir à la justifier.

3. Lors d'une procédure de demande d'asile : dans le cas où il recourt à une domiciliation associative, le demandeur d'asile a besoin d'une attestation spéciale délivrée par une association agréée pour demandeurs d'asile. Après le premier rendez-vous préfecture, il y a deux situations possibles :

- la personne a été admise au séjour le temps de sa procédure et a donc obtenu une autorisation provisoire de séjour. Elle est en situation régulière et dépend alors du dispositif de droit commun. L'association de domiciliation doit posséder un double agrément (asile + droit commun). La personne pourra notamment accéder à certaines prestations sociales comme la sécurité sociale ou l'allocation temporaire d'attente (ATA). Elle peut aussi tout à fait être domiciliée dans un CCAS/CIAS.

- la personne n'a pas été admise au séjour parce qu'elle est en « procédure prioritaire » ou en « procédure Dublin II ». Dans ce cas, elle est en situation irrégulière et peut bénéficier de l'aide juridique ou de l'AME. L'association qui la domicilie doit posséder un triple agrément : asile, droit commun et AME. Ce labyrinthe juridique débouche sur un obstacle pratique car dans les faits, peu de CCAS ou de CIAS pratiquent la domiciliation. Les associations agréées sont donc débordées par le nombre de demandes qu'elles ne peuvent satisfaire. ■



DOM'ASILE

Réseau de onze centres de domiciliation pour demandeurs d'asile en Île-de-France, Dom'Asile a été créé en 1999 par La Cimade, le Secours catholique, la Mission populaire évangélique de France et des Entraïdes protestantes. Dom'Asile accueille toute personne qui souhaite déposer une demande d'asile ou est en cours de procédure et qui n'a pas d'adresse stable. Des bénévoles assurent, en plus du service domiciliation postale gratuit, une orientation et un accompagnement pour toutes les démarches de demande d'asile et d'accès aux droits sociaux.



Première marche pour l'égalité et contre le racisme, 1983

1969–2009 En lutte pour l'égalité des droits

La révolte des foyers Sonacotra, la grande marche pour l'égalité, la grève de la faim des déboutés du droit d'asile, les actions contre la double peine : depuis quatre décennies, la mobilisation en faveur des immigrés est riche de sa diversité, de nombreuses réussites mais aussi de quelques désillusions. Ces pages font revivre ces luttes, qui composent tout autant « leur » histoire que la nôtre à tous. Elles accueillent Saïd Bouziri, cette grande figure de l'immigration, décédé en juin dernier ; Fouad Chergui, ce cinéaste qui met en scène une nouvelle marche pour l'égalité ; ou encore ces couples mixtes qui s'entraident avec l'aide des *Amoureux au ban public*.

En trente ans, la mobilisation en faveur des sans papiers a évolué. Et si les méthodes changent, c'est que la réalité, toujours plus rude, force à faire preuve d'imagination. La Cimade, souvent en compagnie d'autres mouvements, a pris une place importante dans cette lutte pour l'égalité des droits. Soixante-dix ans après sa création, elle veut témoigner que ces combats d'hier ne cessent de nourrir l'action d'aujourd'hui. Les dossiers de *Causes communes* de cette année seront consacrés à cette rétrospective, à l'image de *Migrant'scène 2009*.



De l'invisibilité à

Accaparée par les urgences quotidiennes, La Cimade a contribué à sa façon à l'émergence d'une mémoire plurielle de l'immigration. Dès l'après 1968, elle a œuvré pour que les travailleurs immigrés s'impliquent dans la vie politique française par des luttes pour leurs droits. En témoignant de l'expérience vécue des immigrés dans leurs luttes, La Cimade permet ce retour de la mémoire qui rend leur grandeur aux voix cassées et brisées, aux dominés jetés au rebut par l'écume de l'actualité tout en soulignant la valeur « messianique » de leurs combats.



Manifestation
à Paris en avril 2008

Pour rendre la mémoire, il faut partir des années 1971 et 1972, avec la Pennaroya en lutte et sa centaine d'ouvriers migrants défendant leur droit à la santé par la grève illimitée, avec le soutien de médecins, ouvrant ainsi la voie à une meilleure prise en charge du saturnisme. Puis ce furent, de 1975 à 1980, les résidents des foyers gérés par la SONACOTRA en grève des loyers. Ils

contestaient les tarifs et le contrôle qui leur étaient imposés par leur logeur, et refusaient d'être représentés par les syndicats ouvriers. À son apogée, le mouvement engageait 20 000 travailleurs immigrés, et certaines manifestations rassemblaient jusqu'à 25 000 personnes. L'ampleur de ce combat exemplaire rappelle que la politique la plus belle est aussi la moins désintéressée, que c'est au ras du sol que l'on

la reconnaissance



Carl Hocquart / La Cimade

défend sa vie et que les luttes sont des corps à corps. Mais ce combat fut exemplaire aussi pour avoir été initié et dirigé par les intéressés eux-mêmes, qui en ont gardé la maîtrise pendant toute la durée du conflit, contre les représentants officiels de la classe ouvrière. En même temps, les associations de soutien comme La Cimade, le GISTI ou la FASTI découvraient un « droit au service des luttes ». Enfin, ce combat fut exemplaire pour avoir produit de la fierté par le passage de l'invisibilité à la reconnaissance.

L'espoir en marche

Un immense mouvement d'espoir que l'on retrouvera en 1983, lors de la marche pour l'égalité. L'idée de s'adresser à la France entière par une grande marche, comme celles de Gandhi ou de Martin Luther King, avait séduit d'emblée les jeunes issus de l'immigration. Et c'est en traversant la France que cette marche, croisant encouragements et insultes ra-

L'ampleur de ce combat exemplaire rappelle que la politique la plus belle est aussi la moins désintéressée, que c'est au ras du sol que l'on défend sa vie et que les luttes sont des corps à corps.

cistes, frôlant l'agression à plusieurs reprises, permit d'obtenir de l'exécutif la promesse de mesures pour lutter contre le racisme. Le président François Mitterrand, qui reçut des marcheurs à l'Élysée, annonça la création de la carte de dix ans pour les étrangers que La Cimade et bien d'autres réclamaient...

On aurait pu croire la France à un tournant, mais trois semaines seulement après l'euphorie de la Marche, les affrontements à caractère raciste entre grévistes et non-grévistes à Talbot-Poissey sonnaient déjà le glas du mouvement. Les marcheurs se rendirent sur place, là même où leurs pères en grève se voyaient crier « au four » et « à la Seine » sur fond de Marseillaise. Prémices d'une défense de l'« identité nationale » toujours en vigueur...

En grève de la faim

Début 1992, la 3^{ème} grève de la faim de déboutés du droit d'asile, à Paris, fut aussi un moment fort. Elle



s'insère dans la longue liste de grèves qui a marqué les années 1991 et 1992. On a compté sur cette période plus de 1500 déboutés en grève de la faim. Soit le plus gros nombre de grévistes hors milieu carcéral jamais enregistré en France. Les grèves se sont succédé dans toute la France. Leurs premiers objectifs étaient d'obtenir des papiers ou d'éviter l'expulsion et, pour les associations comme La Cimade, mais aussi le GISTI, la FASTI et le MRAP, mises devant le fait accompli des grèves, de dénoncer la situation des déboutés du droit d'asile en France. Toute une partie de leur travail a ainsi contribué à donner aux grèves l'allure d'un petit « mouvement de masse ».

La troisième grève des déboutés est apparue à Paris comme une lutte quasi clandestine : pas de liste de noms de grévistes ; les associations considérant le recours à la grève de la faim comme sans issue, avaient d'ailleurs essayé de dissuader les futurs grévistes. Sans succès puisque les déboutés, hébergés depuis un an dans la salle paroissiale où s'étaient déroulées les deux premières grèves de Paris, les mirent devant le fait accompli de cette 3^{ème} grève pour le moins spectaculaire, d'avril à juillet 1992. L'intervention de la police a mis un terme au mouvement. ...





Manifestation
contre le délit de
solidarité, Paris,
le 8 avril 2009

... Les oubliés de l'histoire

Spectaculaires furent également les actions contre la double peine, en soutien aux victimes d'une expulsion à la suite d'une peine de prison. Pour tant les grèves de la faim de Lyon, en 1997, 1998 et 1999, le furent sans grand succès. En 2001, La Cimade lança, avec d'autres (la LDH, le MRAP, le GISTI, la FASTI, le MIB) la campagne « Une peine point barre » pour sensibiliser l'opinion publique à la double peine. Cette campagne au fort retentissement, du fait d'une organisation « professionnelle », amena le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas

Sarkozy, à modifier la loi en novembre 2003, sans toutefois supprimer véritablement cette forme de bannissement. Il faut toujours prendre le temps de repenser ces moments. En revisitant le patrimoine vivant des luttes de l'immigration, en reconnaissant aux oubliés de l'histoire d'être non seulement des acteurs mais aussi des auteurs de notre propre histoire, et montrer qu'ils peuvent avoir une fécondité opératoire toujours actuelle en nous permettant, encore et toujours, de devenir passeurs de possibles. ■

Jean-Paul Nuñez | DÉLÉGUÉ NATIONAL DE
LA CIMADE EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

? 3 QUESTIONS À LAURENT GIOVANNONI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

Années 1990 : déboutés, «ni-ni» et sans-papiers

1989, année d'un véritable basculement ?

Oui, avec une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile et un durcissement des politiques en France et en Europe. Cela a commencé par ce qu'ils ont appelé une opération de « déstockage » - terme abominable ! - des dossiers qui étaient en attente à l'OFPRA et à la Commission des recours. En quelques mois, des milliers de personnes se sont retrouvées déboutées. Avec le Réseau information solidarité, on a alors aidé les demandeurs d'asile à s'organiser, principalement par le biais des associations communautaires. Puisqu'ils travaillaient, on les a aussi poussés à se syndiquer et les syndicats ont commencé à suivre d'assez près la question. Le soutien des Églises, à travers le Pastoral des migrants et les relations entre La Cimade et la Fédération protestante de France, a également été très important. Les mobilisations ont pris de l'ampleur. Et début 1991, alors que Bernard Kouchner, en pleine guerre du Golfe, envisageait un parachutage humanitaire pour les Kurdes d'Irak, les nombreux Kurdes déboutés et menacés d'expulsion ont dénoncé la schizophrénie française ! Dans plusieurs villes, des grèves de la

faim se sont alors multipliées. En définitive, la circulaire du 23 juillet 1991 a permis de régulariser près de 20 000 personnes sur 100 000 déboutés environ. C'est peu. Et, surtout, c'est là que sont entrées en vigueur des dispositions plus générales de durcissement du droit d'asile : suppression du droit au travail, loi sur les zones d'attente, intégration des accords de Schengen, etc.

Comment est-on arrivé aux lois Pasqua ?

L'attention s'est reportée sur le terrain de l'immigration et du droit de vivre en famille car ces lois ont eu un fort impact sur tout ce qui concernait le rapprochement familial : conjoints de Français, parents d'enfants français, etc. D'où l'émergence d'un mouvement que l'on a suivi de très près, le collectif « Plein droit » des parents d'enfants français. Du fait des lois Pasqua, ils étaient des « ni-ni » : ni régularisés ni expulsables. Ce mouvement s'est conclu en avril 1995 par une grève de la faim de sept parents d'enfants français, en pleine campagne présidentielle. François Mitterrand a reçu une délégation des grévistes le 5 mai et a annoncé une circulaire de régularisation, publiée ensuite par Charles Pasqua. Je me rappelle l'édition du Monde : « Pasqua rectifie Pasqua ».

C'était une belle réussite, la première brèche dans le dispositif des lois Pasqua...

Cette brèche a-t-elle contribué à remobiliser ?

Oui. Peu après en effet, en mars 1996, 300 Maliens débarquaient à Saint-Ambroise. Nous avons été plusieurs associations, pas toutes, à leur dire qu'ils allaient au casse-pipe : il y avait plein de célibataires, qui étaient là seulement depuis deux ou trois ans... Mais leur force a été de se constituer en un collectif véritablement indépendant des associations pour définir eux-mêmes leurs revendications : « c'est tout le monde ou personne ! ». À Saint-Ambroise, puis Saint-Bernard, nous étions présents comme soutien technique, pour mettre de l'ordre dans les dossiers. C'était véritablement l'émergence d'une revendication autonome. Et ça, je ne l'avais encore jamais vu et je ne l'ai pas revu souvent ! Ensuite, du fait des divergences d'appréciation sur l'issue du mouvement, puis de la violence de l'expulsion, ce fut une sorte de cacophonie générale, les différentes associations et collectifs tentant de « récupérer les morceaux » du mouvement... et on n'en est pas encore vraiment sortis !

Propos recueillis par Jeanne Planche

LA MOUCHE DU COCHE

« Quant à mes convictions trente ans après ? Je continue à militer pour les droits des gens d'une part et pour la question de l'histoire à Génériques. Je pense que je puise mes forces dans cette conviction qu'il y a quand même des gens, non pas qui attendent qu'on fasse quelque chose, mais qui sont capables de comprendre ce qui se passe, même si on n'est pas tous au même niveau, et qui sont surtout prêts à agir. Je pense que cette conviction-là, moi je l'ai vécue, ce n'est pas une vue de l'esprit. Ce n'est pas quelque chose que j'ai appris dans les livres, c'est un moteur de ma vie. (...) C'est difficile de faire bouger toute une population qui est à la marge. C'est très compliqué, les gens sont à la recherche de reconnaissance et d'une vie normale dans ce pays. Ils n'ont pas envie d'être distingués des autres, isolés ou stigmatisés. Qu'on le veuille ou non. Donc quand on dit à un type « Ton cousin ou ton frère n'a pas de papiers », ça ne crée pas un véritable mouvement. En même temps le peu de personnes que cela mobilise finit malgré tout par faire du monde. Je pense qu'on a été la mouche du coche plus qu'autre chose. Nous étions en marge et en même temps au cœur des événements. Pointer les choses essentielles c'est être au cœur des choses ! »

Saïd Bouziri, extrait de « Itinéraire d'un militant dans l'immigration », *Migrances* n°25, 2005



POINT DE VUE

Saïd Bouziri, un militant de l'accueil

Avec le décès le 23 juin, de Saïd Bouziri, disparaît une des plus grandes figures de l'immigration du dernier demi-siècle. Né à Tunis, arrivé en France en 1966 pour poursuivre ses études, Saïd Bouziri fait partie d'une génération d'étudiants scolarisés après les indépendances du Maghreb, marquée à la fois par la défaite des armées arabes lors de la Guerre des six jours en juin 1967 et les événements de Mai 68. Ils découvrent en France la réalité de ceux que l'on appelle encore les travailleurs immigrés, vivant à la marge de la société, quasi invisibles, inexistantes sur le plan politique. Et c'est à l'affirmation de cette présence politique de l'étranger dans l'ordre national que Saïd aura consacré une bonne partie de sa vie militante, d'une richesse et d'une diversité rares.

Saïd Bouziri participe à la fondation des Comités Palestine puis du Mouvement des travailleurs arabes et du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés. Il est visé en 1972 avec sa femme, Faouzia, par une mesure d'expulsion du territoire pour atteinte à l'ordre public ; ils entament une grève de la faim en plein quartier de la Goutte d'or, qui a un grand retentissement. Titulaire des années durant d'un titre de séjour provisoire renouvelable tous les mois (sa carte de séjour finissait par ressembler à un carnet à souches qui nous faisait sourire), Saïd Bouziri se lance dans l'organisation active des grèves de la faim pour la régularisation des années 1972-1973 puis dans l'appel, en septembre 1973, à une grève générale des travailleurs immigrés contre la vague raciste du Midi de la France.

Il milite ensuite pour l'essentiel dans le quartier qu'il a habité jusqu'à son décès : la Goutte d'or, en créant une association culturelle d'animation du quartier et une librairie. Il participe au comité de soutien au mouvement de grèves des loyers des foyers Sonacotra. Co-fondateur des journaux Sans Frontière (1979-1986) puis Baraka, il est aussi l'un des pionniers des radios libres : en 1981, il crée avec ses amis Radio Soleil Goutte d'or. À la veille des élections municipales de 1983, qui voient émerger le Front national, il est parmi les initiateurs du Collectif des droits civiques, qui incite les jeunes d'origine étrangère à s'inscrire sur les listes électorales.

Responsable de la Commission immigrés de la Ligue des droits de l'homme puis trésorier national (il venait d'être réélu à cette fonction le 2 juin, lors du dernier congrès de la LDH), Saïd Bouziri a animé jusqu'à sa mort la campagne de la votation citoyenne, en faveur de l'octroi du droit de vote aux étrangers aux élections locales. Il a toujours gardé une sensibilité particulière aux plus démunis, dont les sans-papiers, et à l'action de terrain.

Saïd Bouziri a participé à la création de l'association Génériques, dont il fut le président, jusqu'à son décès. Il avait donné le 11 juin dernier le coup d'envoi à une grande exposition accueillie aux Archives municipales de Lyon, intitulée « Générations, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France », et qui sera visible à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à Paris à partir du 17 novembre prochain.

Driss El Yazami | GÉNÉRIQUES,

PUBLIÉ DANS POLITIS, LE 2 JUILLET 2009





LA MOBILISATION EN 13 DATES

Coll. Génériques - DR



1971 Création du Mouvement des travailleurs arabes (MTA).

1972 La circulaire Fontanet entre en vigueur, plongeant 83% des travailleurs dans l'illégalité car leur droit de vivre en France est brutalement soumis à l'obtention d'un contrat de travail et d'une attestation de logement décent. Premier grand mouvement national de mobilisations et de grèves de la faim de ces nouveaux « sans papiers ».

1973 Nombreux actes racistes (plus de 50 assassinats et près de 300 blessés dans la communauté algérienne).

1983 Première Marche pour l'égalité et contre le racisme. ①

1991 Mouvement des déboutés du droit d'asile. Après différentes actions dont de nombreuses grèves de la faim, 20 000 personnes environ seront régularisées.

1996 Des sans-papiers occupent les églises Saint Ambroise puis Saint Bernard à Paris. ②

1997 Le 22 février, 100 000 personnes manifestent à Paris contre le projet de loi Debré sur la délivrance du certificat d'hébergement. L'article est retiré du projet de loi.

2001 Lancement de la campagne contre la double peine, « Une peine . / ».

2004 Création du Réseau éducation sans frontières (RESF).

2006 Mobilisations contre le CESEDA autour du réseau Uni(e)s contre une immigration jetable. ③

2007 Création des premiers collectifs du mouvement des « Amoureux au ban public », premier cercle de silence à Toulouse... ④ (Paris)

2008 Campagne contre la « directive de la honte », Sommet citoyen sur les migrations à Paris.

2009 Mobilisations contre le délit de solidarité.



CAMPAGNE

UNE PEINE . /

Les grèves de la faim de victimes de la double peine (prison et expulsion) ou de leurs proches menées à Lyon entre 1997 et 1999 ne sont pas toutes parvenues à obtenir des régularisations, mais ont démontré qu'à condition d'être bien informée, l'opinion publique pouvait se montrer réceptive à cette cause. C'est fort de ce constat que le comité lyonnais contre la

double peine a décidé de lancer une campagne nationale de sensibilisation, mais également d'interpellation des candidats à la présidentielle de 2002.

De nombreux musiciens se sont produits lors des concerts de soutien à cette campagne baptisée « Une peine point barre », qui a surtout pris la forme de débats publics, organisés à l'échelle de toute la France, autour des films de B. Tavernier, *Histoires de vie brisées*, et de J.-P. Thorn, *On n'est pas des marques de vélo*. Des « actions urgentes », appels au soutien de cas particulièrement iniques d'expulsion, ont pour leur part permis de donner un visage concret à la double peine.

Si l'espoir qui guidait initialement les animateurs de la campagne était celui d'une victoire de L. Jospin à la présidentielle, le succès de J. Chirac ne les a pas découragés. Le ralliement d'hommes de droite comme E. Pinte a permis d'interpeller le nouveau ministre de l'Intérieur et de le convaincre d'entreprendre une réforme législative. De nouvelles protections contre l'expulsion des étrangers ont ainsi été instaurées mais, pour beaucoup des animateurs de la campagne, ces avancées sur la double peine ne peuvent masquer les reculs subis sur d'autres enjeux de l'immigration.

Lilian Mathieu

Sociologue, auteur de *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée* (La Dispute, 2006)

FILM

« De Marseille à Paris, j'ai vu des jeunes grandir »

Pour célébrer ses 70 ans, la Cimade a demandé au cinéaste Fouad Chergui d'organiser une nouvelle « Marche de l'Égalité », vingt-six ans après la « Marche des beurs ». De ces deux expériences qui se font écho, il a tiré un film, qui sera présenté en janvier prochain. Interview.

Pourquoi une nouvelle marche, 26 ans après la « Marche pour l'égalité » ?

L'objectif était de retourner sur les traces des marcheurs de 1983, pour que l'on nous raconte cette histoire. Marie-Laure, Bouzid, Malika, Cécile, Toumi Djaidja, Farid l'Haoua et les autres, pourquoi les a-t-on oubliés ? Ils auraient pu représenter quelque chose d'important pour les enfants issus de l'immigration. Nous sommes entrés en contact avec douze d'entre eux. L'un est d'ailleurs venu marcher avec nous. Le film que je réalise veut faire sortir ces personnes de l'ombre...

26 ans après, qu'est-ce qui a changé ?

On est passé d'un racisme visible à un racisme invisible, plus dur à combattre. On ne vous dit plus « sale bougnoule » ou « sale Arabe » dans la rue. Mais quand vous déposez votre CV ou votre candidature pour un logement, on vous répond qu'il n'y a plus de place. Le tableau n'est pas complètement négatif, certaines choses ont évolué. Avoir des noms de ministres comme Azouz Begag, Fadela Amara, Rachida Dati, malgré toutes les critiques qu'on peut leur faire, c'est quelque chose qui était impensable alors. Mais concrètement, dans les quartiers, on rencontre les

mêmes problèmes d'accès à l'emploi ou au logement qu'il y a vingt ans.

Faut-il considérer que la « Marche des Beurs » a été un échec ?

Elle a au moins échoué sur un plan. François Mitterrand avait promis d'accorder le droit de vote aux immigrés aux élections locales. Nicolas Sarkozy l'a encore promis et on attend toujours. Si on veut que ça change dans les quartiers populaires, il faut donner ce droit de vote aux immigrés. Pour leur donner une reconnaissance dans le pays où ils travaillent, paient des impôts, et où vivent leurs enfants. Je l'ai demandé à Fadela Amara lorsque nous l'avons rencontrée à Paris. Elle m'a répondu qu'elle appuyait cette demande auprès de Nicolas Sarkozy.

Comment s'est déroulée la marche de 2009 ?

Très riche sur le plan des rencontres. De Marseille à Paris, j'ai vu des jeunes grandir. Au départ certains ne décrochaient pas une parole. Peu à peu, je les ai vus débattre, s'exprimer très clairement sur ce qui va ou ne va pas dans leur vie ou dans les quartiers populaires.

Je remercie d'ailleurs La Cimade. Des jeunes ont été dormir chez ses militants et quand je dis qu'ils ont grandi, c'est qu'ils ont compris ce que ces gens ont fait réellement, comment ils ont lutté à l'époque de la guerre puis de la décolonisation. Dans le film, une dame explique comment elle est entrée dans les camps de Harkis, comment elle a aidé les familles qui y vivaient. Elle pleurait et les gamins aussi pleuraient. C'est important que les jeunes découvrent et entendent ces gens qui ont milité pour nos droits.



Sur les traces de leurs aînés, les marcheurs de 2009 sont partis de Marseille, le 30 juin, pour rallier Paris, le 14 juillet dernier

En quoi cela vous paraît-il important d'entretenir la mémoire ?

Savoir d'où je suis, ça me permet de regarder où je vais. Entretenir la mémoire permet de la transmettre. Même si je dis toujours de faire attention à ne pas s'enfermer dans la mémoire, ne pas se poser comme victimes de l'histoire, car toutes les immigrations sont douloureuses. Reste qu'il y a un blocage en France avec l'immigration maghrébine et particulièrement algérienne. Or il y a une demande de la part des enfants de l'immigration, ils ont un besoin vital de connaître leur histoire. Pour qu'ils puissent trouver un équilibre dans la société dans laquelle ils sont nés.

Propos recueillis par Hugo Lattard

S'unir pour s'en sortir

Grâce au mouvement des Amoureux au ban public, né en 2007, ce sont les couples mixtes eux-mêmes qui sont acteurs de la défense de leurs droits. Témoignages croisés de cette « école de la solidarité ».

Florence Roller



Il faut affronter les démarches, avec l'angoisse, la peur de sortir, des contrôles de police, l'impossibilité de se balader, de voyager,...

Flora est Française, Farid Marocain ; Leïla est Marocaine, Armel Français¹. Comme tant d'autres, ces deux couples ont connu l'enfer quand chacun des compagnons étrangers s'est retrouvé en situation irrégulière. Ils s'en sont sortis grâce à l'accompagnement du collectif des Amoureux au ban public. À leur tour, en Seine-Saint-Denis, ils aident d'autres couples qui sont dans la même situation. Tous quatre partagent le même constat : il faut connaître ses droits.

L'importance d'une bonne orientation

Farid et Flora se sont pacés il n'y a pas longtemps. Lui est arrivé en France il y a huit ans. Acrobate à l'origine, il a dû devenir chauffeur routier après s'être blessé. « Quand on a voulu renouveler son titre de séjour, on s'est aperçu que ce n'était pas possible parce qu'il n'était plus acrobate, raconte Flora. On ne savait absolument pas quoi faire, on était complètement perdus ! Évidemment, à la préfecture, on ne nous donne aucun conseil. Il faut être soi-même spécialiste non seulement en droit des étrangers mais aussi de la politique du guichet de chacune des préfectures, parce qu'à Paris, les critères sont différents de ceux en Seine-Saint-Denis ». Armel et Leïla, eux, se sont mariés le 23 février 2008. Ils sont arrivés au collectif des Amoureux au ban public du « 93 » après leur deuxième rendez-vous à la préfecture. « On est tombé sur une personne qui ne connaissait pas du tout la

loi ! Si j'étais retournée au Maroc, comme elle le préconisait, je serais toujours bloquée là-bas ! », explique Leïla.

Aider et être aidés

Armel et Leïla ne se doutaient pas qu'il y avait autant de couples franco-étrangers. « Au collectif des Amoureux, explique Armel, on se considère comme une famille et ça nous pousse à aider d'autres personnes. On se fait des amis, on parle avec les gens pour les soutenir ». Flora souligne que les gens vont à la mairie par réflexe, alors qu'aux « Amoureux au ban public, ils peuvent trouver une expertise et une expérience que même la collectivité locale n'a pas. Leurs employés n'accompagnent pas les

Au collectif des Amoureux on se considère comme une famille et ça nous pousse à aider d'autres personnes

gens au guichet de la préfecture. Ils ne savent pas vraiment comment ça se passe concrètement au moment où l'on en a le plus besoin, quand on est dans un état d'angoisse assez indescriptible ». Pour elle, c'est maintenant à son tour d'aider les autres : « Je trouve cela naturel ». Elle espère suivre en septembre la formation juridique qui lui permettra de donner des conseils personnalisés aux gens.

Pour les deux couples, tout est fait exprès dans la loi française pour essayer de les séparer, pour que tout cela soit lent. Il faut donc affronter les démarches, avec l'angoisse, la peur de sortir, des contrôles de police, l'impossibilité de se balader, de voyager... L'engrenage peut devenir très dur pour un couple. Mieux vaut alors qu'un autre couple qui a vécu les mêmes difficultés le conseille. —

Maria Eugenia Garduño Barberena

¹ Pour respecter l'anonymat des couples, certains prénoms sont fictifs.

Le soutien aux étrangers a-t-il changé ?

La mobilisation en faveur des sans-papiers évolue. Quelles formes nouvelles prend-elle ? La place du soutien juridique reste-t-elle essentielle ? Le combat politique est-il plus ou moins présent ? Patrick Mony (Gisti), Jean-Paul Nuñez (La Cimade), Xavier Renou (les Désobéissants) et Brigitte Wieser (RESF) ont accepté d'en débattre pour Causes communes.



Magali Hirn

En quoi vos mouvements incarnent-ils, chacun à travers sa propre histoire, l'évolution des modes de mobilisation ?

Jean-Paul Nuñez (La Cimade) : L'expertise juridique est une forme de lutte, avec la contestation et la dénonciation. Mais, dans son histoire, La Cimade n'a pas exercé que cette fonction. Elle a parfois apporté un simple soutien à l'action autonome des migrants, comme dans la campagne des « Amoureux au ban public ». Il n'y a pas de mobilisation s'il n'y a pas d'action collective, donc publique

et visible, et cette action passe surtout par les migrants. C'est à eux de faire valoir leurs droits.

La démarche juridique n'a d'intérêt que si elle est un support à l'action collective

Patrick Mony (Gisti) : Dès sa création, le Gisti s'est placé dans une démarche de soutien juridique et de support aux luttes des migrations, dans le but de sortir du non-droit dans lequel on enfermait les étrangers. Mais la démarche juridique n'a d'intérêt que si elle est un support à l'action collective : donner des outils aux gens pour qu'ils s'approprient le droit. Notre démarche s'inscrivait dans la

continuité de mai 68 et de Lip : les travailleurs se réappropriaient le droit comme instrument des luttes. Il ne faut pas oublier que la remise en cause des droits des migrants amorce celle des droits des travailleurs. Le soutien à la lutte des migrants n'est pas étranger à notre société ; il est au cœur de celle-ci.

Brigitte Wieser (RESF) : Bien sûr, on sait constituer un dossier, mais le juridique n'est pas notre « truc ». Nous n'avons pas de formation, La Cimade et le Gisti sont là pour ça. Notre vocation, c'est de descendre dans la rue et de dire : non, cette famille-là, vous n'y toucherez pas ! Dès le début, l'objectif de RESF était de sauver de jeunes lycéens mais aussi de montrer ...

Patrick Mony,
Jean-Paul Nuñez,
Xavier Renou et
Brigitte Wieser



... que la communauté scolaire ne pouvait pas laisser faire sans rien dire. C'est pour cela que les mobilisations doivent se situer au plus près des personnes qui rencontrent un problème. Pour nous, il n'y a pas les sans-papiers et les « avec-papiers ». Le militant RESF n'est pas extérieur au problème : c'est plus du lien qui se crée avec tous. Peut-être que « militant » n'est pas le bon mot. Il s'agit plus d'un « engagement » aux côtés de ceux avec qui nous vivons. D'ailleurs, notre but est d'alerter au-delà de la communauté scolaire, tout le quartier, en organisant des goûters ou des petites fêtes, à droite et à gauche. Plus le sans-papier est connu dans son école, dans son immeuble, dans son quartier, dans sa ville, mieux il est protégé.

Xavier Renou (les Désobéissants) :

Il ne s'agit pas de substituer une forme d'action à une autre. C'est en partant du constat que les associations se chargeaient déjà très bien du juridique et des actions plus larges de sensibilisation que nous avons décidé de nous occuper de ce qui nous semblait manquer un peu au répertoire : l'action directe non violente. On n'invente rien du tout car ces outils ont toujours été présents dans les luttes. On se contente de les réhabiliter en rappelant aux militants que ces moyens-là qui ne sont pas suffisants restent néanmoins indispensables. Concrètement, cela concerne tout ce qui n'est pas manifestation, pétition ou tous les modes d'action routiniers, sans pour autant être des moyens violents de protestation. Ce vaste champ va de la simple communication avec une banderole sur un monument jusqu'à la désobéissance civile qui enfonce franchement la loi. À Marseille, cela a permis récemment d'empêcher l'expulsion d'un sans-papiers. La logique de la désobéissance civile est de marcher sur deux jambes : la première, c'est l'impact de l'action directe sur l'adversaire ou la personne à protéger ; l'autre,

la non-violence, c'est la logique d'une pédagogie en actes, un appel à l'opinion publique pour qu'elle se mobilise sur le principe plus large défendu par l'action, et pour protéger les militants de la répression.

Comment des mouvements plus anciens réagissent-ils à ces nouveaux modes d'action ?

JPN : Je les partage et j'ai même organisé un stage des Désobéissants à Montpellier ! Rappelons aussi l'exemple des « cercles de silence » : ils sont 140 en France qui réunissent plusieurs milliers de personnes chaque mois. À travers la maltraitance du migrant, c'est nous-mêmes qui sommes touchés ; c'est notre propre humanité qui est en train de disparaître. C'est pour cela que nous devons nous-mêmes nous impliquer dans des logiques d'action directe non violente. Pendant des années, nous avons été anesthésiés. Il faut en quelque sorte vivre un exorcisme pour réapprendre à dire non face à l'inacceptable.

Le but, c'est que l'opinion publique s'empare de la question de l'immigration et oblige les pouvoirs publics à reculer

PM : Il y a des approches complémentaires. L'éclairage du droit est un moyen de montrer les inégalités et de donner des outils. Si l'on prend la « directive de la honte », il a fallu un travail d'experts pour découvrir le danger de cet instrument malheureusement voté par le Parlement européen et c'est là où l'on est complémentaire. Des actions non violentes mais déterminées, qui s'appuient sur un fondement des droits de l'homme, on en a besoin comme nous avons besoin du mouvement syndical et du mouvement

familial. Par exemple, des gens se sont mis devant des trains pour empêcher des expulsions, en parlant de « trains de la honte » : ça parle dans ce pays...

JPN : Si le droit a sa raison d'être, c'est parce que c'est une arme. Nous ne sommes pas un sous-guichet de préfecture !

BW : On a besoin les uns des autres, mais il y a ceux qui œuvrent plus dans le domaine juridique et ceux qui se situent plus dans l'action immédiate. Il y a aussi une complémentarité dans le temps : La Cimade et le Gisti s'occupent plus, avec des dossiers dont tout le monde a besoin, de ce qui se passe dans les centres de rétention, de décortiquer les lois, etc. alors que RESF réagit plus dans l'instant : pour la personne arrêtée à 9 heures du matin, on sait qu'on a jusqu'à 9 h le lendemain matin pour la faire sortir au terme de la garde-à-vue. Le harcèlement téléphonique ou par mail, le rassemblement devant le commissariat, tout cela est immédiat. Un jour, un monsieur était déjà dans l'avion, en voie d'expulsion. La préfecture de police a reçu mille appels en trois heures. Résultat : il est descendu de l'avion !

XR : Moi, j'aime l'expert quand il est capable aussi de descendre sur le terrain, tout comme j'aime l'activiste quand il est capable aussi de réfléchir à partir d'un livre. Je ne voudrais pas une répartition des tâches qui à un moment deviendrait une répartition des privilèges.

Faut-il changer de mode d'action quand on a l'impression de ne pas arriver à ses fins ?

JPN : Il y a des choses qui étaient peut-être négociables à une époque et qui ne le sont plus aujourd'hui. On a connu des logiques dures dans les années 70, puis on a fait du soutien critique dans les années 80 parce

qu'on pensait à l'époque qu'on pouvait participer aux politiques publiques. Or les droits des migrants n'ont jamais cessé d'être remis en cause quels que soient les gouvernements depuis juillet 84 ! Il faut donc aujourd'hui remettre en question notre manière d'être.

BW : On grignote au cas par cas une régularisation par-ci, une descente d'avion par-là, mais on ne va pas passer notre vie à ça quand même ! Le but, c'est que l'opinion publique s'empare de la question de l'immigration et oblige les pouvoirs publics à reculer.

PM : Moi, je suis assez optimiste avec ce qui se passe avec RESF, dans le mouvement syndical ou même les Églises. Il existe une conjonction de facteurs aidés par des mouvements, qui peuvent réveiller les consciences. En revanche, la pression européenne m'inquiète beaucoup.

XR : La mobilisation au niveau européen se manifeste avec, par exemple, le blocage du sommet de l'OTAN à Strasbourg ou le camp de soutien aux sans papiers

« no border » à Calais, rien que cette année. Cette Europe de la résistance existe déjà.

JPN : Il y a des initiatives très encourageantes que ce soit en France ou en Europe mais ce n'est plus la couleur politique d'un gouvernement qui fait avancer les choses. Moi, je crois que si les politiques peuvent avoir des opinions favorables à notre action, ils veulent d'abord et souvent être réélus !

BW : À RESF, l'éventail d'appartenance politique de nos militants est excessivement large. Aujourd'hui, les gens ne s'engagent plus seulement parce qu'ils sont « missionnés » par un parti. Il me semble que cela marque un tournant : les citoyens se sentent concernés, le mauvais traitement réservé aux migrants est devenu, pour eux, un problème existentiel. Nous cohabitons dans la même société et nous ne voulons plus vivre dans une société qui traite « l'autre » d'une façon qui est incompatible avec nos valeurs.

Propos recueillis par Aline Leclerc et Dominique Chivot



Action des Désobéissants lors du sommet sur l'immigration à Vichy, le 3 novembre 2008

+ EN SAVOIR PLUS



• « *Immigration et luttes sociales : filiations et ruptures (1968-2003)* », Migrance n°25, Génériques, 2005



• « *Sans-papiers, mais pas sans voix* », Plein droit n°80, Gisti, mars 2009



• Ahmed Boubeker et Abdellali Hajjat (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales*. France 1920-2008, Paris, éd. Amsterdam, 2008, 320 p.



• Aboubacry Sambou, Jeanne Davy et Hélène Gispert, *Chronique des Sans-Papiers*, Paris, éd. Syllepse, 2008, 248 p.



• Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, éd. Pluriel, 1991, 358 p.

La Cimade et le Proche-Orient, histoire d'une longue solidarité

En 1948, à peine sortie de la seconde guerre mondiale, La Cimade, témoin de la création de l'État d'Israël, de l'espoir retrouvé pour les juifs du monde entier, va passer progressivement de la dénonciation de l'antisémitisme et du sauvetage des juifs à la découverte d'un nouveau drame, plus étranger et d'apparence mineure comparé à celui de la shoah, celui des Palestiniens violemment dépossédés de leur terre.



Delphine Dumas / Plateforme Palestine

Dans la vieille ville d'Hébron, 2009

Chassés du territoire réservé à Israël par le plan de partage, 600 à 800 000 arabes palestiniens trouvent un refuge précaire au Liban, en Jordanie, en Syrie et en Égypte. Pour les Palestiniens, c'est la « Nakba », la catastrophe. L'Europe, honteuse de ses crimes, préfère alors ignorer les conséquences politiques de cet exode, espérant sans doute que le temps finira par arranger les choses. L'histoire de ces dernières décennies, dont La

Cimade a souvent été un témoin engagé dans un Proche-Orient ravagé par la guerre, nous a prouvé le contraire. Ils sont aujourd'hui plus de 4 millions de réfugiés palestiniens à réclamer justice et l'absence de volonté politique pour apporter une solution durable à cette injustice conduit à accumuler les morts, les peurs et les haines dans ces deux peuples qui ont le droit de vivre dans la dignité. Cette prise de conscien-

ce ne s'est pas faite sans débat à La Cimade, où se sont manifestés pendant 60 ans des engagements forts en faveur des juifs quand ils étaient menacés, pendant la guerre et à l'occasion d'atteintes antisémites, et en faveur des Palestiniens quand ils étaient privés de leurs droits, exilés, occupés, humiliés.

Si l'histoire de La Cimade au Proche-Orient commence en 1951, lorsque Madeleine Barot, alors



La vieille ville
de Jérusalem
et notamment
au 1^{er} plan
l'esplanade
du temple.

secrétaire générale, est mandatée par le Conseil Œcuménique des Églises (COE) pour une tournée d'observation, l'implication de l'association au cours des années suivantes se limitera à une aide matérielle en lien avec les Églises locales et quelques missions auprès des réfugiés. Son engagement deviendra plus massif et aussi plus politique à partir de la guerre des six jours en 1967. Cette double solidarité n'est-elle pas au cœur de l'identité de La Cimade ?

Le problème est politique

En 1970, deux dirigeants de La Cimade, Michel Wagner et André Jacques, organisent un colloque à Massy sur le Proche-Orient, qui constate que *« le problème du Proche-Orient est un problème politique qu'il faut pouvoir aborder comme tel pour essayer de lui chercher une solution »*. Dans un contexte marqué par l'émergence d'un sionisme religieux, pas seulement juif mais aussi chrétien, lié à la victoire de 1967 et à l'acquisition de territoires perçus comme un cadeau de Dieu octroyant aux juifs de nouvelles terres, La Cimade rappelle que : *« La lecture d'un livre ne saurait donner à personne des droits sur la terre d'un autre »*, et s'interroge : *« Ne sommes-nous pas complices d'une injustice flagrante au nom d'une réparation collective dont nous imposons le prix à une communauté particulièrement innocente du péché contre les juifs ? »*.

Les années 70 seront marquées par l'affirmation de l'identité palestinienne : création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ...



LA CHRONIQUE

Stéphane Lavignotte

PASTEUR DE LA MISSION
POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE
« LA MAISON VERTE » (PARIS 18^e)

LES « POTES-FRONTIÈRES »

Les frontières françaises se sont éloignées aux limites de l'Europe, et en même temps elles se sont rapprochées. Elles passent dorénavant à travers certains individus, certaines familles, qui subissent en permanence la pression policière qui s'appliquait précédemment aux frontières. Les frontières étaient un lieu, elles sont devenues des personnes : les « postes-frontières » ont été remplacés par les « potes-frontières ». Certes, la peur du viol de nos frontières perdure et on construit toujours des lignes Maginot, aussi inefficaces que criminelles. Mais cette peur des « féroces soldats qui viennent jusque dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes » résonne désormais à l'intérieur, comme un long et sinistre écho. Le regard suspicieux du douanier est multiplié par ceux des centaines de milliers de policiers et de gendarmes dans les rues, les gares, les trains, les métros. On n'est plus suspect pour ce que l'on fait - passer illégalement la frontière - mais pour un corps, un être.

Hier, l'angoisse nationale était la pénétration du territoire français par des troupes étrangères. Aujourd'hui, c'est la pénétration du « corps de la nation »¹ par des gènes étrangers. Le corps blanc de la nation « France » n'ose s'avouer cette nouvelle réalité qui réveille chez lui une vieille angoisse : déjà pénétré et ensemencé, il a commencé à changer de couleur. Espérant ralentir l'inéluctable, les défenseurs de la frontière la déplacent jusque dans l'intime. Les « potes-frontières » sont désormais suspects par leur tendresse, leur sang, leur sperme, leurs menstrues.

De nouvelles figures fantasmagiques de cette contamination apparaissent. Le garçon arabe symbole du viol comme l'est l'homme noir aux États-unis. La famille sans-papiers et sa ribambelle d'enfants. Le couple mixte toujours suspect de mariage blanc. Les femmes se trouvent au centre du dispositif : tout d'un coup de bonnes âmes, jusque-là peu engagées dans le féminisme, partent en guerre contre les mariages forcés, le port du voile ou de la burqua ; la burqua, ça c'est une frontière facile à surveiller !

Il faudrait sortir de cette logique du « corps de la nation » pour défendre celle de la nation comme contrat rénégocié en permanence, convergence des volontés, histoire commune en construction. Mais puisqu'on nous impose une politique des corps, répondons par une autre politique des corps qui pourrait nous ramener à une politique du contrat. Au corps réduit au biologique, opposons les corps qui parlent, tissent des relations, construisent des histoires. C'est bien plus que l'épaisseur d'une frontière, c'est déjà l'épaisseur de la vie : *« nous vivons un nouveau corps social, nos vies (se) passent (de) vos frontières »*. ■

¹ voir Stéphane Lavignotte, *Vivre égaux et différents*, éd. L'atelier, Paris, 2008

... qui obtient le statut de membre observateur à l'ONU en 1974 et, surtout, par le début de la guerre civile au Liban, qui va durer 15 ans et se terminer par l'invasion de l'armée israélienne en 1982 avec le sinistre épisode des massacres de Sabra et Chatila. Durant ces années, l'engagement de La Cimade s'est intensifié en soutenant le Mouvement social libanais¹, dirigé par Mgr Haddad. Durant les années 80, La Cimade établit des liens de partenariat très suivis avec des ONG palestiniennes telles que PARC (développement agricole), UPMRC (dispensaires et centres de santé), YMCA (promotion et formation des femmes), qui traduisent la volonté de structuration de la société palestinienne.

Des orientations claires

En 1983, Jean-Marie Lambert, chargé des projets au Proche-Orient, se rend à deux reprises en Israël et dans les territoires occupés. Il rencontre en Israël les représentants des divers mouvements du Camp de la Paix avec lesquels il tisse des liens qui se renforceront au cours des années suivantes. Dans les territoires occupés, il visite les organisations partenaires, mais aussi celles et ceux qui constituent les forces de paix en Cisjordanie et à Gaza, qui ne peuvent se structurer en raison de l'occupation mais n'en sont pas moins actifs. A son retour, il formule des propositions d'action, sur place et en France, qui vont définir et constituer les orientations de La Cimade jusqu'à aujourd'hui : soutien au mouvement de la paix israélien, appui au développement de la société palestinienne dans les territoires et au Liban, référence au droit international comme moyen de résolution du conflit, action en France en lien avec les communautés juives, pression sur le gouvernement et l'Union européenne, sensibilisation de l'opinion publique et action avec les Églises.

Dans la période plus récente, la question du Proche-Orient est restée au cœur des préoccupations de La Cimade et s'est traduite notamment par deux séries d'initiatives.

D'une part un grand nombre de visites sur place, souvent en délégation, à commencer par celle d'un groupe de vingt militants en juillet 1989, en pleine Intifada, jusqu'à celle, très officielle, des deux « états-majors » de La Cimade et du CCFD en novembre 1999. D'autre part, le renforcement des actions de sensibilisation et de lobbying politique en France et en Europe, avec le concours décisif de la Plateforme des ONG fran-

à plus tard un accord de paix, la question se pose des modes d'action que la société civile peut développer en France de façon à exercer une véritable pression sur le gouvernement israélien. ■

Alain Bosc | LA CIMADE ÎLE-DE-FRANCE / SERVICE DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

1 | Le représentant de La Cimade à l'époque, le pasteur Marcel Henriot, a décrit ces années intenses dans un long article : *Fumées noires*, publié dans le bulletin de l'association Afran-Saurel, avril 1990



Colonie israélienne de l'autre côté du mur, à Nilin, 2009.

çaises pour la Palestine (plateforme-palestine.org), que La Cimade a contribué à créer en 1993. Nous ne pourrions être complets sans mentionner les actions développées avec les communautés chrétiennes de France, avec le Conseil Œcuménique des Églises et en particulier le soutien au Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël (www.eappi.org).

Aujourd'hui, alors qu'Israël poursuit son lent grignotage de territoires palestiniens très étroitement contrôlés, remettant sans cesse

LES ORIENTATIONS DE L'ACTION DE LA CIMADE JUSQU'À AUJOURD'HUI

- soutien au mouvement de la paix israélien
- appui au développement de la société palestinienne dans les territoires et au Liban
- référence au droit international comme moyen de résolution du conflit
- action en France en lien avec les communautés juives
- pression sur le gouvernement et l'Union européenne
- sensibilisation de l'opinion publique et action avec les Églises.

Une soirée disco à la Cour d'appel

Samedi soir, 18h. Je me prépare pour une soirée chez des amis. Le téléphone sonne. « Bonjour Madame, on est en centre de rétention. J'ai été au juge avec l'autre Tunisien aujourd'hui et j'ai été libéré. Mais ils m'ont gardé, ils m'ont dit de repasser au juge ce soir. Qu'est ce qui se passe? ».

Bonne question ! Je resitue deux ressortissants tunisiens, interpellés à Angers, transférés au centre de rétention d'Oissel, près de Rouen. Ils ont été convoqués devant le juge des libertés et de la détention, dans les premières 48 heures, ça colle. Libérés, puis non : ça ressemble à un appel suspensif, ça...

Coup de fil à l'avocate de permanence. Elle a été convoquée à 9h. Onze dossiers. Le juge n'était pas un habitué de ce contentieux. Plutôt à la ramasse : une justice de permanence, quoi... L'avocate m'explique que le juge a ordonné la libération vers 12h, en acceptant un argument controversé : l'absence d'enregistrement audiovisuel de la garde à vue. À 13h30, la préfecture a fait appel. À 15h, le procureur de la République de Rouen a demandé que cet appel ait un effet suspensif, donc que les intéressés restent en rétention jusqu'à ce que la Cour d'appel ait statué. L'audience en appel a été fixée à 19h30.

L'avocate n'est plus très sûre de son argument. Elle n'a pas de jurisprudence pour le soutenir. Je lui propose de lui en apporter.

La course contre la montre commence. Une heure pour retrouver ces jurisprudences. J'appelle mes collègues, j'imprime un tas de papiers en vitesse et en route pour la Cour d'appel. La grille est ouverte. Je passe devant un groupe de policiers. Regards inquisiteurs. J'entends derrière moi « non, c'est bon, c'est La Cimade ». Je cherche l'avocate. Elle est sur

les rotules. Elle regarde les jurisprudences et soupire. Elle ne croit pas que la Cour d'appel retienne son argument. J'essaie de la motiver, de mettre en valeur les décisions que je lui mets sous le nez. Les retenus arrivent. L'ambiance est pesante et détendue à la fois. L'avocate m'explique qu'elle avait invité des amis à dîner chez elle ce soir. Elle propose que, vu l'heure, on sorte la boule à facettes et ouvre une soirée disco dans la salle d'audience. Il faut dire que ma soirée à moi, avec les potes, les bières, tout ça, a commencé aussi...

Le procureur de la République arrive. C'est rare de le voir à la Cour d'appel. On attend. 20h30. La greffière annonce que l'audience commencera dans dix minutes. Une demi-heure plus tard, les débats commencent. Les retenus interrogés sont méfiants, répondent du bout des lèvres. Le procureur requiert le maintien en rétention. L'avocate reprend les arguments. L'audience est suspendue. La soirée avance... La justice du week-end n'a pas d'horaires. À 22h, le juge revient. Il maintient les deux personnes en rétention, sans explication. J'arrive chez mes amis, un peu dépitée. À leurs questions, je me surprends à répondre « non, on a perdu », comme s'il s'agissait d'un match de foot. Décidément, j'ai bien besoin d'une bière, moi. ■

Isabelle Robin

| SERVICE DE LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

MUSIQUE

Boolumbal

Le blues du Fuuta

Programmé à Massy le 21 novembre, dans le cadre de Migrant'scène, Boolumbal se définit comme un groupe de « world music africaine ». Rencontre avec ses trois membres fondateurs : Abdoul Aziz Ba, Malick Dia et Nicolas Lebault.



Depuis le début de l'année, le groupe répète très régulièrement pour donner le meilleur en concert.

Boolumbal a eu deux vies. La première commence dans le Fuuta, en Mauritanie. Au début des années 1980, Abdoul Aziz Ba y milite pour une revalorisation de la langue et de la culture peule. C'est en organisant des événements culturels qu'il se lie « artistiquement » avec un parent, Malick Dia, autour de 1982. Malick est déjà, à l'époque, un musicien reconnu dans la région. La première version de Boolumbal naît de leur volonté commune de lutter positivement contre la discrimination dont sont victimes les langues et les cultures non-arabes en Mauritanie. Pour Malick et Aziz, il s'agit de décrire et de dénoncer la situation des Peuls, mais aussi et surtout de porter un message d'espoir :

Le Boolumbal, chez les Peuls, c'est un oiseau de bon augure, un « messenger d'espoir ».

Dans les années 1980, le groupe tourne dans la région et rencontre un véritable écho dans la population peule, qui se reconnaît à la fois dans sa musique et dans ses textes. Cependant, à la fin de la décennie, il devient de plus en plus difficile de s'exprimer librement en Mauritanie. Suite aux événements de 1989 (conflit avec le Sénégal), Aziz est même emprisonné (sur l'album Fuuta Blues, il dédie d'ailleurs une chanson aux prisonniers de Walata, qui n'ont pas eu, comme lui, la chance d'en réchapper). Puis, avec la transformation de la Mauritanie en République Islamique, suite au coup



Boolumbal – album *Fuuta Blues*,
PlayaSound (2009)
En concert le 21 novembre 2009
à 21h dans le cadre du Festival
migrant'scène
Centre international
de La Cimade à Massy
Entrée gratuite dans la limite
des places disponibles.

d'état de 1991, c'est presque dix ans de silence forcé qui attendent Boolumbal.

En 2002, Malik et Aziz quittent finalement la Mauritanie pour la France où ils obtiennent le statut de réfugiés politiques. Le groupe peut enfin entamer sa seconde vie. Grâce à la rencontre avec le musicien et producteur Nicolas Lebault, Boolumbal va petit à petit élargir ses horizons et rencontrer un public nouveau. Le parcours de Boolumbal est en cela caractéristique de ce que la scène «world music» française rend parfois possible : des musiciens issus de musiques traditionnelles, venant de différentes régions du monde peuvent se rencontrer, échanger et créer une musique nouvelle, «métisse»...

Et en effet, on peut dire que la musique de Boolumbal est aujourd'hui authentiquement une musique «du monde», dans le sens où le groupe intègre à présent des musiciens africains venant de différents pays (Mali, Sénégal...), mais aussi des musiciens européens. Il ne s'agit donc plus de faire référence à un seul patrimoine régional, mais d'aller plus loin : proposer «une musique liée à un ancrage traditionnel, mais qui propose un regard sur le monde d'aujourd'hui». Après 4 ans de travail, d'échanges et de rencontres avec plus de 25 musiciens, naît finalement le premier album de Boolumbal : *Fuuta Blues*. Pourquoi la référence au blues ? Chaque membre du groupe a un peu sa version des choses... Pour Nicolas, la référence au blues vient de la structure des morceaux, sur laquelle il a particulièrement travaillé. Selon lui, la musique traditionnelle africaine peut parfois apparaître répétitive à une oreille occidentale non entraînée. Utiliser les structures musicales du blues permet de rendre la musique africaine plus «accessible», tout en conservant son authenticité. Mais pour Aziz, la référence au blues vient aussi du fait que la musique de Boolumbal, tout comme le blues, est une musique de diaspora : elle est à la fois nostalgie du pays d'origine, et aussi rencontre féconde avec un nouvel environnement...

**Laurent Tessier
et Maria Eugenia Garduño Barberena**

Abris de fortune aux abords de la Manche



Quand on parcourt les pages de *Jungles* on devine des histoires auxquelles on ne pourra jamais associer un nom ni une date précise... Les autorités préfèrent les maintenir comme ça : sans nom, sans rien. On sait seulement que ça se passe à Calais, à deux pas du tunnel sous la Manche. Ce que l'on voit ce sont des sacs poubelle, des draps, des couvertures, et aussi des restes de bois et de cartons qui servent de toits et de murs pour se protéger de la chaleur ou de la neige. Ce sont des traces de ces fantômes vivants, cachés dans la forêt, déracinés à cause d'une guerre ou de la pauvreté... Aujourd'hui ils sont près de 1 500 dans cette « jungle », prêts à tenter la traversée de la Manche, dans l'espoir d'une vie meilleure. *Jungles* atteint son objectif : favoriser la prise de conscience en captant l'attention du lecteur. Dans un musée, ces abris improvisés, captés par le photographe d'une manière très esthétique, seraient des « installations » ; avec des yeux d'enfants, on croirait voir des cabanes dans les arbres. On ne voit pas un seul visage dans ce livre. Leur seul espoir est d'être invisibles, des fantômes, de passer inaperçus tout au long du trajet jusqu'à l'Angleterre... Ces cabanes sont la seule trace de leur passage, la preuve de leur existence à laquelle tout le monde reste indifférent.

Maria Eugenia Garduño Barberena

Jungles, Jean Revillard, éd. Labor et Fides, Genève, mai 2009, 70 p., 23€

Un ouvrage de référence



La diversité contre l'égalité, Walter Benn Michaels, éd. Raisons d'Agir, février 2009, 155 p., 7 €

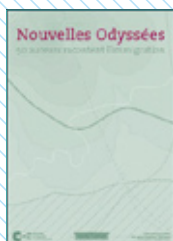
Jusqu'à la fin des années 1970, la gauche se préoccupait essentiellement d'éradiquer les inégalités économiques. Depuis, la lutte contre les discriminations, de race ou de genre, a remplacé la rupture avec le capitalisme en tête de ses priorités. L'auteur, Walter Benn Michaels, y voit une vic-

toire de l'idéologie néolibérale. Les digues qui contenaient sa poussée ont été fragilisées, selon lui, dès lors que l'engagement en faveur de la diversité s'est substitué au combat pour l'égalité, au lieu de s'y ajouter. Sa thèse est que *«l'exaltation de la diversité n'est rien d'autre, aujourd'hui, que notre manière d'accepter l'inégalité»*. Elle optimise même le système capitaliste en distribuant les iné-

galités sans distinction d'origine ou de genre. Loin de les combattre, elle les régule et les légitime. Le constat, celui de l'évolution de la société américaine, vaut également pour la France qui emprunte le même chemin, estime l'auteur. Nonobstant les réticences, en France, à fonder la discrimination positive sur des critères autres que sociaux.

Hugo Lattard

50 écrivains racontent l'immigration



Nouvelles Odyssées, 50 auteurs racontent l'immigration, Laure Barbizet-Namer (dir.), Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2009, 10 €

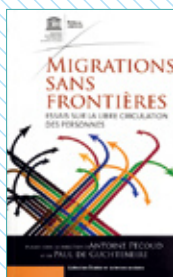
«L'immigration n'est pas faite que de dates, de statistiques et de quotas, mais avant tout de destins individuels, dont les témoignages directs, le cinéma et la littérature rendent très bien compte». C'est

à l'appui de cette affirmation que la Cité nationale de l'histoire de l'immigration publie une très intéressante anthologie littéraire qui réunit 50 extraits de romans, écrits pour la plupart par des migrants ou enfants de migrants, dans une grande diversité d'expériences et de périodes : François Cheng, Milan Kundera, Mouloud Feraoun, Henri Troyat, Alain Mabanckou,

pour ne citer qu'eux, mêlent leurs voix dans l'évocation - tantôt douloureuse ou nostalgique, tantôt pittoresque ou humoristique - du déracinement, des découvertes et des espoirs des migrants. Autant d'occasions de rencontres singulières qui donnent envie de prolonger la lecture par celle des œuvres dans leur entier.

Françoise Ballanger

Essai sur la libre circulation des personnes



Migrations sans frontières, Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire (dir.), éd. Unesco, 2009, 384 p., 24 €

S'attaquer à un sujet aussi polémique que la liberté de circulation n'est pas une mince affaire. À la fois précis, détaillé, et accessible au lecteur non initié, cet ouvrage aborde le sujet dans toute sa complexité en rassemblant le point de vue d'experts internationaux autour des enjeux moraux, économiques et politiques de la disparition des frontières et des réflexions et expériences menées sur les cinq continents.

Il ne s'agit pas d'un ouvrage militant. Il confronte plutôt les politiques actuelles à leurs limites. Proclamer dans la déclaration universelle des droits de l'Homme que *«toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays»*, a-t-il un sens en l'absence de l'existence du droit pendant, celui d'être accueilli ailleurs ? N'est-il pas moralement

difficile d'empêcher les migrants des pays pauvres d'avoir accès à la richesse des pays plus riches ? Et comment expliquer que, dans une économie mondialisée, argent et marchandises puissent circuler librement mais pas les personnes ? Décomptant le nombre élevé de migrants morts au cours du voyage, les auteurs constatent que *«même des formes sophistiquées de contrôle des frontières ne réussissent pas à empêcher les gens d'entrer dans un pays»*.

C'est en montrant peu à peu comment la situation actuelle n'est plus tenable, notamment pour des pays qui se revendiquent des droits de l'Homme, qu'ils proposent d'imaginer ce qu'ils appellent le *«scénario migrations sans frontières»*, désamorçant d'emblée la critique principale : *«on entend souvent dire qu'il provoquerait d'énormes flux migratoires, alors que rares sont les recherches empiriques qui étayaient cette assertion»*. Les auteurs en conviennent

d'ailleurs, *«il est illusoire de prétendre que nous savons ce qui se passerait si les frontières venaient à s'ouvrir ; trop de facteurs jouent un rôle»*. Et concèdent que *«s'il y a de puissants arguments moraux en faveur du scénario MSF, son impact sur les salaires, le bien-être, le racisme ou la citoyenneté est incertain»*, appelant à ne pas sous-estimer les problèmes. L'ouverture des frontières nécessiterait ainsi sans doute de repenser la citoyenneté en la dissociant de la nationalité. Elle appellerait une réelle coopération entre États mais aussi des *«mécanismes de supervision»* permettant de suivre *«les transformations sociales induites»* afin de ne pas déséquilibrer l'État providence, ni de créer une sous-classe de citoyens. Mais bien qu'elle soulève des questions complexes, les auteurs voient dans cette idée ambitieuse *«une source stimulante de nouvelles solutions aux problèmes existants»*.

Aline Leclerc



AMREEKA

DE CHERIEN DABIS, ÉTATS-UNIS, 2009

Film chaleureux, d'apparence légère, qui évoque l'illusion d'une femme palestinienne d'âge mûr, qui veut émigrer aux États-Unis. Il est vrai que la vie de Mouna à Ramallah n'est pas rose du tout : elle est divorcée et vit seule avec son fils adolescent, ils subissent les tracasseries quotidiennes de l'armée israélienne, contrôles périodiques et vexations

continuelles. Le seul élément critique du film à l'égard d'Israël sera celui-là : l'occupation de son pays. C'est ce qu'elle répond à son arrivée à l'aéroport Kennedy à un policier : «oui, nous vivons sous occupation!». Elle et son fils sont partis dans l'idée de s'installer aux États-Unis, car la fuite lui semble la bonne solution à ses problèmes, et le fils en est ravi.

L'histoire va se dérouler autour de Mouna (Nisreen Faour, son premier rôle) qui va vivre chez sa sœur (interprétée par la célèbre actrice Hiam Abbass, vue dans «Les citronniers» et «The visitor») dans une ville du Middle

West, peu attractive. Mouna, qui avait un poste important dans une banque en Cisjordanie est réduite à être serveuse dans un restaurant. L'Amérique n'est pas la Terre Promise. D'autant plus que nous sommes au moment de la guerre d'Irak, déclenchée par Bush, à la suite de l'attentat du World Trade Center. La famille américano-palestinienne en subit les conséquences au quotidien : le beau-père médecin n'a plus de clients ; la sœur, désabusée, souhaite aller vivre en Palestine ; le fils subit les injures et les provocations d'un camarade de classe raciste ; la nièce ne peut fréquenter ouvertement son copain afro-américain. Ils sont perçus comme des «étrangers»... Mouna le comprend, mais elle ne se laisse pas abattre ! Tous les Américains ne sont pas semblables, pour preuve, le principal du collège qui défend le fils (soupçonné d'être un «terroriste» !) et peu à peu s'intéresse à la vie de la famille déracinée. C'est Mouna, grâce à son optimisme et son énergie, qui va redonner du tonus à tout le monde. ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



ÉVÉNEMENT

du 14 au 22 novembre 2009

La Semaine de la solidarité internationale



Tous les ans, depuis 1998, la Semaine de la solidarité internationale se déroule la 3e semaine de novembre partout en France. Temps fort durant lequel des manifestations originales et conviviales sont organisées sur des thèmes aussi divers que le commerce équitable, les droits humains, les échanges interculturels, l'environnement... et bien sûr les droits des étrangers. Une occasion pour chacun de s'informer, débattre, se rencontrer

lors d'animations de rues, de projections-débats, de repas équitables, ou de journées à thèmes...

Participatif, décentralisé, cet événement national fédère une foule d'acteurs très divers allant des associations aux collectivités territoriales, en passant par les organisations non gouvernementales,

les établissements scolaires ou socio-éducatifs, les syndicats, les comités d'entreprise. On y croise étudiants, migrants, salariés, chômeurs, élus locaux, acteurs culturels, sportifs ou politiques. Tout le monde est concerné. Et partout où la Semaine est implantée, des collectifs fleurissent, se structurent, innovent et sensibilisent le plus grand nombre aux questions de solidarité qui se posent ici et là-bas.

Cet événement, piloté par 26 organisations, porte aussi des valeurs fondamentales comme l'équité et la justice qu'il partage avec d'autres événements nationaux comme Migrant'scène, qui se déroule à la même période. Et c'est avec une évidence certaine que sur le terrain, comme au niveau national, des rapprochements s'opèrent. ■

Vianney Marzin | LA SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Tout le programme sur
 lasemaine.org

ÉVÉNEMENT

Le samedi 14 novembre au Divan du Monde

Ouverture du festival migrant'scène en Ile-de-France

18 h : rencontre-débat

HISTOIRE DU DROIT D'ASILE

Au fil du temps, le droit d'asile a connu de profonds et réels changements. Le regard porté sur le réfugié a profondément évolué, ce dernier cristallisant aujourd'hui les peurs et les préjugés de nos concitoyens. Qu'est ce qui a changé, comment, et pourquoi ?

Laurent Giovannoni, secrétaire général de la Cimade, animera le débat.

20h30 : concert

LES YEUX NOIRS

Le groupe «Les Yeux Noirs», ce sont les frères Slabiak, la mémoire vive, riche et entière de Micha Nisimov, et des musiciens de génie. Les Yeux Noirs nous racontent une histoire, nous embarquent avec eux, vers des pays enchanteurs, et la beauté de leur partition, ce mélange de musique tzigane et de musique

yiddish, est une source puissante de mélancolie, d'émotions et de joie. Leur chant mélodieux et vibrant sonne comme une invitation à un merveilleux voyage qui ne se refuse pas. —

**Entrée : plein tarif 12€,
tarif réduit 8 €**

Tout le programme sur
migrantscene.org



WWW.100JOURSENFRANCE.CANALBLOG.COM

Expulsions : affichage public



Sur le site web de 100joursenfrance.canalblog.com vous pourrez prendre connaissance d'une initiative originale permettant d'informer la population sur la question mal connue de l'OQTF (obligation de quitter le territoire français).

L'événement, c'est l'affichage dans des lieux publics de cent arrêtés d'expulsion récemment produits par la préfecture, invitant les passants à prendre conscience du phénomène et à en discuter entre eux, que ce soit le jour du « collage » (premier en date le 31 mai 2009), ou plus tard. L'identité des étrangers concernés est masquée, mais l'arrêté lui-même constitue un véritable portrait, témoignage d'une vie brisée ou en passe de l'être.

Le premier affichage, réalisé à Paris, était encore en place 15 jours plus tard. L'autre, à Clermont-Ferrand, a été arraché le 5 juin. Le site vous offre la possibilité de télécharger les 100 arrêtés, de les imprimer et de les afficher. —

Nanon Gardin

La Cimade célèbre ses 70 ans

C'est en se plaçant aux côtés des étrangers, des exilés, des émigrés, arrivés en France au gré des bouleversements du XX^{ème} siècle que les hommes et femmes qui composent La Cimade ont appris à voir et à s'indigner de l'intolérable, des violations des droits de l'Homme. Et à apporter leur contribution originale aux combats pour l'égalité des êtres humains. Avec pour ligne de conduite de se situer du côté des exclus, de les accompagner dans la conquête et la défense de leurs droits, de résister contre les lois injustes, de témoigner et interpeller les pouvoirs et les consciences

Aujourd'hui, plus que jamais, l'actualité de La Cimade aux côtés des étrangers est dense, le combat âpre. Alors pourquoi choisir de se pencher sur la mémoire de l'association ? Sans doute parce que cette mémoire nous invite à rester vigilant. Raconter l'histoire de La Cimade c'est parler au présent. Alors que nous vivons cette Europe qui se barricade, stigmatise et expulse, cette histoire nous invite à mieux questionner le présent, et imaginer demain. En appelant à bâtir des ponts, pas des murs entre les êtres humains, les communautés et les peuples. En invitant chacun à élargir l'espace de sa tente pour accueillir l'autre

et à partager la conviction qu'on ne peut vivre pleinement son humanité qu'en relation avec les autres : l'humanité passe par l'autre.

Colloque d'ouverture :
26 septembre 2009
Strasbourg
Inventer une politique européenne d'hospitalité

Toute la programmation sur
 lacimade.org



84^e Semaine Sociale de France
20, 21 et 22 novembre 2009
Paris Nord Villepinte - Parc des Expositions

NOUVELLES SOLIDARITÉS
nouvelle société

3 JOURS
pour :

échanger
découvrir
analyser
débattre
apprendre
partager
transmettre
proposer

programme complet sur :
www.ssf-fr.org

**Avec notamment
la participation de :**

Paul Bouchet
Pierre Calame
Denys Cordonnier
Pascale Coton
Julien Damon
Jean Baptiste de Foucauld
Pascal Delannoy
Sylvie Goulard
Etienne Grieu
Ines Minin
Vincent Peillon
Marie-Claude Petit
Robert Rochefort
Pierre Rosanvallon
Geoffroy Roux de Bézieux
François Soulage
Jérôme Vignon
Muhammad Yunus

Découvrez le monde autrement avec
les **Calendriers** et les **Cartes** de **La Cimade**

Le calendrier du Monde 2010



23€
PORT-INCLUS

Ces paysages et ces portraits, d'une exceptionnelle qualité et imprimés dans un format panoramique exclusif, vous feront découvrir autrement plusieurs cultures et pays du monde.

Ouvrez
chaque
mois une
nouvelle
fenêtre sur
le monde avec
le calendrier
de La Cimade !

**70
ans**

*Édition spéciale
anniversaire de
La Cimade*

*Au verso
du calendrier,
les moments
marquants de
notre histoire.*



Les cartes de correspondance 2010



Pour vos vœux
de fin d'année ou
pour toute autre
occasion, des
pochettes de
10 cartes à volet
accompagnées
d'enveloppes
en pur vélin
de qualité.
Réalisées à
partir d'une
sélection de
10 images du
calendrier
2010.

12€
PORT-INCLUS

NOUVEAU !

Le calendrier partagé 2010



Avec ses 5
colonnes, le
calendrier
partagé est
un outil idéal pour l'organisation
des activités d'une famille, d'une
équipe ou d'une colocation.

13€
PORT-INCLUS

Tous nos produits sur www.lacimade.org

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Depuis 70 ans, La Cimade se consacre à la défense de la dignité et des droits des migrants et des exilés en France. ONG de solidarité internationale, elle intervient dans les pays du Sud pour soutenir les projets de ses partenaires. Pour en savoir plus : www.lacimade.org